



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.centre-valde Loire.fr

Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 23.10.12.22

OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

CAP FILIERES

Approbation du cadre d'intervention du CAP Filière Légumes 4^{ème} génération 2023-2027

Approbation d'une convention

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **24 novembre 2023** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 23.04.11 du 19 octobre 2023 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 22.05.01 du 15 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération DAP n°22.04.08 des 9 et 10 novembre 2022 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Territoires, Agriculture, Alimentation » lors de sa réunion du 16 novembre 2023 ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP Filières ;

Considérant l'intérêt de ces projets, de leur cohérence avec la politique régionale dans ce domaine.

DECIDE

- D'adopter le règlement du CAP Filière Légumes 4^{ème} génération (Annexe A - programme avec fiches actions), le budget prévisionnel (Annexe B - enveloppe prévisionnelle de 2 056 855 € dont 265 223 € de crédits de fonctionnement et 1 791 633 € de crédits d'investissement), la grille d'analyse du projet de CAP Filière Légumes 4^{ème} génération au regard de l'objectif prioritaire « Accompagner la transition agro-écologique » (Annexe C) ;
- D'approuver le contrat d'appui au projet de Filière Légumes 4^{ème} génération 2023-2027 (annexe 1) ;
- D'habiliter le Président du Conseil régional à signer le Contrat d'appui joint en annexe et l'ensemble des actes afférents.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNÉ LE : 24 novembre 2023

PUBLIÉ LE : 1^{er} décembre 2023

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai

Programme d'action CAP filière Légumes 4G
25/11/2023 -24/11/2027



Lorsque l'on parle de filière Légumes, cela comprend les différents légumes de maraîchage, mais également les cultures de plein champ type betterave rouge potagères, légumes d'industrie, oignons, carottes, poireaux, asperges vertes et blanches, oignons, pommes de terre de consommation, les fraises et les framboises.

Ne sont pas compris dans ce CAP les autres petits fruits rouges et les lentilles

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe A : Accompagner les acteurs de la filière légumes pour pérenniser les entreprises

Action A.1 : Renforcement technique des producteurs par l'accompagnement technique individuel et de groupes de producteurs (Mesure Transfert de connaissances FEADER)

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La filière doit s'adapter aux mutations auxquelles elle est confrontée, qu'elles soient sociétales ou environnementales.</p> <p>La production de légumes, que cela soit en conventionnel ou en agriculture biologique (AB), est particulièrement complexe tant sur le plan technique qu'économique. Elle requiert donc un dispositif d'appuis efficace, reposant largement sur l'approche système et disposant de moyens renforcés. Outre l'entrée individuelle, cet accompagnement s'appuiera également sur des dynamiques de groupes. Il reposera sur plusieurs compétences, issues des différents partenaires, ce qui permettra de développer et consolider un réseau de compétences régionales. La priorisation sera faite sur les appuis en collectifs, sources d'émulation et de partage de compétences.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Renforcer la performance technique des producteurs de légumes en permettant aux producteurs de bénéficier d'un appui technique spécifique par un conseiller technique légumes.</p> <p>Assurer la pérennité des exploitations, par un accompagnement des producteurs et porteurs de projet prenant en compte les spécificités régionales et les évolutions de leurs systèmes.</p> <p>Sécuriser et professionnaliser les exploitations, faire émerger les besoins de formations, de développement technique, d'accompagnement ou encore des innovations et renforcer les compétences des producteurs</p> <p>Sécuriser des volumes produits et de la qualité des productions.</p> <p>Faciliter les échanges entre les producteurs pour faire évoluer les pratiques dans un contexte changeant, incertain et complexe (réglementation, marchés, réduction des intrants, ...)</p> <p>Diffuser les références acquises grâce aux résultats d'expérimentations, de fermes pilotes ou autres.</p>
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>A.1.1 Appui technique individuel (ATI) : 180 ATI (360 jours)</p> <p>Visites de terrain uniquement avec un bilan qualitatif de chaque visite indiquant la/les problématique(s) abordée(s), la/les thématique(s) abordée(s),</p>

	<p>la satisfaction du conseil, mais aussi les éventuelles difficultés rencontrées par le producteur</p> <p>1AT : 2 jours maximum. Ces 2 jours pourront s'étaler sur 2 ans maximum. Des appuis techniques de 1 journée, en fonction de la cible et/ou du besoin pourront être effectués</p> <p>45 Appuis x 2j/exploitation = 360 j sur la durée du CAP Maximum de 90 jours d'ATI/an (pour 1 ATI = 1 jours) Cible de 45 exploitations minimum bénéficiaire par an.</p> <p><u>Thèmes prioritaires</u> : optimisation de la ressource en eau, ergonomie et main-d'œuvre, biodiversité, énergie, diminution des intrants, adaptation au changement climatique. Ces thèmes peuvent être modifiés, annuellement, en fonction des priorités de la filière après validation du comité de filière</p> <p><u>Public cible</u> : maraîchers diversifiés, producteurs spécialisés et légumiers de pleins champs en circuit court ou long, inclus la création d'un atelier de production de légumes</p> <p>Critères d'éligibilité Exploitation agricole avec au moins un atelier légumes dans son assolement (ou en cours d'élaboration, ayant souscrit un appui technique auprès d'une chambre d'agriculture de la région, de BIOCENTRE ou d'un GAB de la région (sur justificatif : contrat de prestation signé) et n'ayant pas bénéficié de l'action B3 dans le précédent CAP légumes 2019-2023 (accompagnement technique individuel des producteurs de légumes, installées ou convertis bio depuis moins de 3 ans, ou créant un nouvel atelier)).</p> <p>A.1.2 Accompagnement de groupes de producteurs (AGP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation / accompagnement de groupes : - 1 groupe est composé de <u>4 à 15 producteurs</u> : 2 à 4 réunions/an ; les participants sont identifiés et listés. Ils partagent un objectif commun. La liste peut être évolutive au cours des années. <p>12 groupes max suivis par an sur la durée du CAP tous partenaires confondus, 7 jours par groupe/an <i>Pour mémoire 6 groupes Biocentre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Les rencontres des groupes pourront prendre la forme de tours de plaine, de réunions techniques ou d'informations, démonstration de matériels, visites d'exploitation ou d'ateliers ou de parcelles, journées thématiques ou encore de groupes techniques, voyages d'étude. ➔ Une synthèse annuelle et un bilan qualitatif des actions menées et en quoi celles-ci ont fait progresser le groupe devra être fait
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p>Chambres d'agriculture, BIOCENTRE et réseau GAB</p>

5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat Renforcement de la technicité des producteurs de légumes Indicateurs de suivi Nombre de producteurs accompagnés Nombre de visites individuelles réalisées Nombre de groupes légumes actifs Bilan annuel de l'action Liste des thématiques traitées
6. Calendrier de mise en œuvre	2023/2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Structures accompagnatrices du conseil
8. Partenariat	Chambres d'agriculture, BIOCENTRE et réseau GAB Pas de convention de partenariat, chaque structure fonctionne avec sa propre offre de prestation d'accompagnement individuel
9. Coût total estimé	TOTAL = 319.109 € A.1.1 Accompagnements individuels : 198.000€ 45 appuis * 2 j * 550€ maximum/jour* 4 ans = 198 000 € (90 j maximum /an, soit 360 jours sur la durée du CAP) A.1.2 Accompagnement de groupes de producteurs : 12 groupes / an ; 7 jours /groupe/an 12 groupes * 7jours * 7h/jour * 36.78€/heure * 1.4 * 4 ans = 121.109 € <i>Pour mémoire : Biocentre : 6 groupes * 7 jours/groupes/an * 7h/jour * 36.78€/heure * 1.4 * 4 ans = 60.555€</i>
10. Aide Régionale sollicitée	TOTAL = 123.222 € A.1.1 ATI, aide 50%= 99.000€ A.1.2 AGP, aide 40% = 24.222€ Pour l'action A.1.2 : Financement de Bio Centre dans le cadre de la convention annuelle Région après validation par le comité de filière
11. Participation autres financeurs	A.1.1 Autofinancement des bénéficiaires A.1.2 Aide Feader 60%

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe A : Accompagner les acteurs de la filière légumes pour pérenniser les entreprises

Action A.2 : S'engager dans la transition bas carbone des exploitations légumes du Centre-Val de Loire

Fiche pour mémoire en attente de méthode validée

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La filière doit s'adapter aux mutations auxquelles elle est confrontée et plus particulièrement aux évolutions climatiques.</p> <p>La stratégie nationale bas carbone (SNBC) adoptée par décret du 21 avril 2020 vise une réduction de 18 % des émissions du secteur agricole en 2030 par rapport à 2015 et de 46 % à l'horizon 2050, soit une réduction de 40,5 Mt d'équivalent CO2 (CO2eq) de ses émissions directes de GES au cours des 30 prochaines années. La diminution des émissions est donc un enjeu primordial à considérer pour les filières.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Sensibiliser les exploitations agricoles au changement climatique et à la nécessité d'engager une transition bas carbone.</p> <p>Accompagner les exploitations agricoles dans une démarche de progrès sur 5 ans (dès lors que la méthode et les outils seront certifiés nationalement dans le cadre du Label Bas Carbone par le Ministère de la transition écologique)</p>
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>A.2.1 Sensibilisation</p> <p>Dans l'attente d'une méthode officiellement reconnue pour la filière légumes, des groupes pourront être mis en place afin de sensibiliser les producteurs et de commencer une démarche de prise de conscience encore plus importante que celle déjà présente. Ces actions de sensibilisation permettront potentiellement d'engager des évolutions des pratiques et à investir en ce sens.</p> <p>La sensibilisation se fera principalement via les événements organisés à destination des producteurs : journées régionales, webinaires</p> <p>A.2.2 Accompagnement dans une démarche de progrès (<u>pour mémoire</u> dans l'attente des outils pour la filière légumes)</p> <p>Un programme régional appelé « stratégie régionale bas carbone ruminants », mis en œuvre par la CRA CVL en lien avec les 4 interprofessions de ruminants, est en cours. Celui-ci est co-financé par le Conseil Régional.</p>

	<p>La filière légumes souhaitera intégrer ce programme dès lors que la méthode et les outils pour la filière seront certifiés nationalement dans le cadre du Label Bas Carbone par le Ministère de la transition écologique.</p> <p>La démarche consistera ensuite à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les conseillers à la méthode, à l'outil de diagnostic et la réalisation d'un plan d'actions. (Financement HORS CAP) - Accompagner techniquement les agriculteurs qui s'engagent sur 5 ans (diagnostic + plan d'actions + 3 visites de suivi + diagnostic final de mesure de la réduction engagée sur l'exploitation) - Réaliser des synthèses d'analyse de la réduction des émissions et l'efficacité des différents leviers.
4. Bénéficiaires de la subvention	Néant en l'absence de mise en place de l'action
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p><u>Indicateurs de résultat</u> Engagement de la filière dans la transition bas carbone</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> Nombre de producteurs accompagnés Nombre de visites individuelles réalisées Nombre de groupes spécifiques actifs Bilan annuel de l'action</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2023/2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRACVL
8. Partenariat	CAs, Biocentre
9. Coût total estimé	-
10. Aide Régionale sollicitée	Néant
11. Participation autres financeurs	-
12. Remarques	La filière se réserve le droit de choisir une seule et unique méthode officielle afin d'accompagner les agriculteurs, même si la méthode n'est pas labellisée LBC (exception accordée à la filière Légumes car il est probable que les organismes porteurs de la méthode officielle ne sollicitent pas la labellisation).

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe A : Accompagner les acteurs de la filière légumes pour pérenniser les entreprises

Action A.3 : Accompagner les serristes pour une meilleure gestion de l'énergie

1. Contexte et problématique de la filière	La gestion de l'énergie est un élément clé pour assurer une production durable et réduire l'impact environnemental de l'agriculture française. Considérée comme un enjeu secondaire jusqu'ici, la question est devenue majeure ces dernières années face aux augmentations successives des coûts de l'énergie. Le concept englobe toutes formes d'énergie (énergie cinétique, potentielle (stockage), thermique (chaleur) et électrique mais aussi l'énergie liée aux intrants) et l'objectif de la gestion énergétique est de maximiser l'efficacité énergétique des installations, équipements et systèmes d'une entreprise ou d'un bâtiment afin de réduire la consommation et les coûts associés. Cela permet également de réduire l'impact environnemental en limitant la production de gaz à effet de serre et en favorisant l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.
2. Objectifs de la filière	Sensibiliser et former les exploitations sur les enjeux énergétiques et de la former aux pratiques agricoles durables. Diffuser les dernières références sur ce sujet. Mettre en place de nouvelles pratiques concernant la gestion de l'énergie dans les entreprises
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	A.3.1 Mise en place de groupes de travail thématiques Création de 1 groupe de travail composé de producteurs serristes autour de thématiques telles que : <ul style="list-style-type: none">• Optimisation de la production à basse température• Optimisation de la gestion climatique grâce à une meilleure maîtrise des outils de gestion• Adaptation des variétés aux stratégies de productions (basses températures)• Veille technologique des innovations et adaptation aux outils de production Ce groupe pourra par la suite se diviser en plusieurs autres groupes afin de développer des thématiques différentes A.3.2 Diagnostic individuel (20 Entreprises Agricoles) Diagnostic individuel réalisé par un prestataire

	<p>A.3.3 Transfert du travail réalisé pendant des journées de démonstration spécifique ou stands lors des journées régionales Légumes ou accompagnement collectif de groupes</p> <p>Possibilité de groupes accompagnement collectif spécifique sur la gestion de l'énergie (1 groupe/4-15 exploitations-entreprises/an ; cf. Action A.1.2)</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	CVETMO
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat Evolution de la consommation d'énergie dans les entreprises</p> <p>Indicateurs de suivi Nombre de producteurs accompagnés Nombre de groupes actifs Nombre de diagnostics réalisés</p> <p>Bilan annuel de l'action</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2024/2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CVETMO
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	<p>TOTAL : 78.300€</p> <p>A.3.1 Mise en place de groupes de travail thématiques : 12.800€ <u>Temps animation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Réunion : 1 groupe * 0.5 j/réunion * 4 réunions * 550€ maximum/j * 4 ans = 4.400€ Préparation : 0.5 journée /réunion * 550€ maximum/j * 4 ans = 4.400€ <p><u>Intervention de prestataires possible :</u> 500€/intervention maximum (2 interventions maximum/an) : 2 interventions * 500€ maximum * 4 ans = 4.000€</p> <p>A.3.2 Diagnostic individuel (20EA) : 65.500€ (Hors CAP) 5 diagnostics/an = 5 diag * 3.000€ * 4 ans = 60.000€ Gestion des dossiers : 0.5 j/dossier = 5diag * 0.5j * 550€ maximum/j * 4ans = 5.500€</p> <p>A.3.3 Transfert du travail réalisé Coût d'intervention groupe : cf. action A.1.2</p>
10. Aide Régionale sollicitée	<p>TOTAL : 6.400€</p> <p>A.3.1 Aide 50% : 6.400€</p>
11. Participation autres financeurs	<p>Autofinancement des bénéficiaires</p> <p>A.3.2 Aide diagnostic et suivi de dossier : financement par le Fond chaleur (pour mémoire si 50% : 32.750€)</p>

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe A : Accompagner les acteurs de la filière légumes pour pérenniser les entreprises

Action A.4 : Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises (dépenses supérieures à 12 500 € HT et plafonnées à 90 000 € HT)

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Cette action s’inscrit dans une volonté de la filière de maintenir des entreprises rentables qui s’adaptent aux changements, pour aller vers des systèmes agro écologiques et qui continuent à se moderniser.</p>								
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Améliorer les performances économiques, ergonomiques et écologiques des exploitations. Répondre aux attentes en produits de proximité, favoriser la durabilité des systèmes d’exploitation, concilier exigences en eau des cultures et impératif de gestion de la ressource</p>								
<p>3. Contenu de l’action + public-cible si différente du bénéficiaire de la subvention</p>	<p><u>Investissements éligibles :</u> Seuls les matériels spécifiques à la filière légumes seront éligibles</p> <table border="1" data-bbox="580 1070 1522 2002"> <tr> <td data-bbox="580 1070 815 1249"> <p>Moderniser les équipements & développer l’activité</p> </td> <td data-bbox="815 1070 1522 1249"> <ul style="list-style-type: none"> • Tunnel et serres froide, • Matériel de récolte : arracheuse multi-production (hors arracheuse pommes de terre de consommation) • Matériel de pose et de stockage des couronnes de gaine </td> </tr> <tr> <td data-bbox="580 1249 815 1464"> <p>Améliorer les pratiques culturales et favoriser la transition agro-éco</p> </td> <td data-bbox="815 1249 1522 1464"> <ul style="list-style-type: none"> • Equipement de modulation de doses de fertilisation (hors pesées et matériel de compostage des effluents) • Robots (de semis, de récolte) • Semoirs semoir classique et monograin, polyvalent (hors strip-till), campagnole maraichère, palox de conservation </td> </tr> <tr> <td data-bbox="580 1464 815 1680"> <p>Améliorer l’ergonomie</p> </td> <td data-bbox="815 1464 1522 1680"> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration travail des salariés : charriots, microtracteurs ..., • Développement de productions mécanisées ou automatisées : dérouleuse de plastiques, assistance à la cueillette, robotisation... • Assistance électrique : brouettes électriques, ... </td> </tr> <tr> <td data-bbox="580 1680 815 2002"> <p>Outils numériques de pilotage de la production</p> </td> <td data-bbox="815 1680 1522 2002"> <p>Capteurs de température, humidité, besoin NPK, GPS dans la limite de 1 seul sur la durée du CAP (pack complet associé à matériel type bineuse : volant + GPS + installation + caméra) – hors abonnement Matériel sous serre : Fog système, déshumidificateur, désinfection des solutions nutritives. Non éligible pour producteurs en OP dont le programme opérationnel comporte déjà ce type d’investissements.</p> </td> </tr> </table>	<p>Moderniser les équipements & développer l’activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tunnel et serres froide, • Matériel de récolte : arracheuse multi-production (hors arracheuse pommes de terre de consommation) • Matériel de pose et de stockage des couronnes de gaine 	<p>Améliorer les pratiques culturales et favoriser la transition agro-éco</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de modulation de doses de fertilisation (hors pesées et matériel de compostage des effluents) • Robots (de semis, de récolte) • Semoirs semoir classique et monograin, polyvalent (hors strip-till), campagnole maraichère, palox de conservation 	<p>Améliorer l’ergonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration travail des salariés : charriots, microtracteurs ..., • Développement de productions mécanisées ou automatisées : dérouleuse de plastiques, assistance à la cueillette, robotisation... • Assistance électrique : brouettes électriques, ... 	<p>Outils numériques de pilotage de la production</p>	<p>Capteurs de température, humidité, besoin NPK, GPS dans la limite de 1 seul sur la durée du CAP (pack complet associé à matériel type bineuse : volant + GPS + installation + caméra) – hors abonnement Matériel sous serre : Fog système, déshumidificateur, désinfection des solutions nutritives. Non éligible pour producteurs en OP dont le programme opérationnel comporte déjà ce type d’investissements.</p>
<p>Moderniser les équipements & développer l’activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tunnel et serres froide, • Matériel de récolte : arracheuse multi-production (hors arracheuse pommes de terre de consommation) • Matériel de pose et de stockage des couronnes de gaine 								
<p>Améliorer les pratiques culturales et favoriser la transition agro-éco</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de modulation de doses de fertilisation (hors pesées et matériel de compostage des effluents) • Robots (de semis, de récolte) • Semoirs semoir classique et monograin, polyvalent (hors strip-till), campagnole maraichère, palox de conservation 								
<p>Améliorer l’ergonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration travail des salariés : charriots, microtracteurs ..., • Développement de productions mécanisées ou automatisées : dérouleuse de plastiques, assistance à la cueillette, robotisation... • Assistance électrique : brouettes électriques, ... 								
<p>Outils numériques de pilotage de la production</p>	<p>Capteurs de température, humidité, besoin NPK, GPS dans la limite de 1 seul sur la durée du CAP (pack complet associé à matériel type bineuse : volant + GPS + installation + caméra) – hors abonnement Matériel sous serre : Fog système, déshumidificateur, désinfection des solutions nutritives. Non éligible pour producteurs en OP dont le programme opérationnel comporte déjà ce type d’investissements.</p>								

	-Les investissements en CUMA seront financés par la ligne transversale CUMA (hors Cap filière)
4. Bénéficiaire de la subvention	<p><u>Critères d'éligibilité :</u></p> <p>Exploitation agricole de la région Centre-Val de Loire (siège social en CVL) répondant <u>à au moins l'une des conditions suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeune agriculteur ou Nouvel agriculteur • Être certifiée AB ; HVE ; SIQO ; Plante bleue • Être engagée dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ferme du réseau DEPHY, ○ Membre d'un GIEE, ○ Membre d'un « groupe 30 000 », ○ Membre du programme « Herbe et Fourrages », ○ Adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi) ; • Être engagée dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC) ; • Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui réponde aux méthodes carbonées approuvées par le Ministère de la transition écologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type Dia'Terre ; • Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne ».
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats Améliorer la performance globale des entreprises 55 exploitations bénéficiaires d'un financement</p> <p>Indicateurs de suivi - Nombre d'exploitations agricoles soutenues par catégorie de projets - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en AB - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en SIQO - Nombre de projets d'investissements par type de matériel</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2023/2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRACVL
8. Partenariat	Structures membres du comité de filière
9. Coût total estimé	4 950 000 € = 55 SIAP * 90.000€ = 4 950 000 €
10. Aide Régionale sollicitée	<u>Projets dont les dépenses éligibles sont strictement supérieures à 12 500 € HT ; le montant d'investissement éligible est plafonné à 90 000 € HT.</u>

	<p><u>Nombre maximum de dossiers accompagnés sur la durée du CAP filière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 seul dossier pour le dispositif « SIAP – Modernisation des exploitations agricoles » <p><u>Pour les projets éligibles et sélectionnés aux mesures 73.01 et 73.17 – investissements productifs, sous-dispositif « Modernisation des exploitations agricoles » du FEADER 2023-27</u> dans le cadre des cahiers des charges publiés par le Conseil régional. Un seul dossier est finançable sur la durée de programmation du FEADER 2023-2027.</p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du cahier des charges du Conseil régional, ces taux s'appliquent en fonction de la liste des investissements éligibles annexée au cadre d'intervention de la mesure précitée, inscrits dans chacun des CAP.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de base d'aide : 30% (<i>répartition 40% Région / 60% FEADER</i>) • Bonifications (cumul max de 50% pour un jeune agriculteur ou un nouvel agriculteur) : <ul style="list-style-type: none"> ○ + 10% pour les jeunes agriculteurs ou nouveaux agriculteurs, ○ +10% pour les exploitations engagées en agriculture biologique ou autre SIQO <p>482 000 € (y compris la fiche A.4 bis)</p>
<p>11. Participation autres financeurs</p>	<p>FEADER, Conseils départementaux ayant signé une convention avec le Conseil régional.</p>
<p>12. Observations</p>	

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe A : Accompagner les acteurs de la filière légumes pour pérenniser les entreprises

Action A.4 bis : Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises (dépenses comprises entre 5 000 € HT et 12 500 € HT)

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Cette action s’inscrit dans une volonté de la filière de maintenir des entreprises rentables qui s’adaptent aux changements, pour aller vers des systèmes agro écologiques et qui continuent à se moderniser.</p>									
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Améliorer les performances économiques, ergonomiques et écologiques des exploitations. Répondre aux attentes en produits de proximité, favoriser la durabilité des systèmes d’exploitation, concilier exigences en eau des cultures et impératif de gestion de la ressource</p>									
<p>3. Contenu de l’action + public-cible si différente du bénéficiaire de la subvention</p>	<p><u>Investissements éligibles :</u> Seuls les matériels spécifiques à la filière légumes seront éligibles</p> <table border="1" data-bbox="580 1070 1517 2036"> <tr> <td data-bbox="580 1070 815 1249"> <p>Moderniser les équipements & développer l’activité</p> </td> <td data-bbox="815 1070 1517 1249"> <ul style="list-style-type: none"> • Tunnel et serres froide • Matériel de récolte : arracheuse multi-production (hors arracheuse pommes de terre de consommation • Matériel de pose et de stockage des couronnes de gaine </td> </tr> <tr> <td data-bbox="580 1249 815 1715"> <p>Améliorer les pratiques culturales et favoriser la transition agro-éco</p> </td> <td data-bbox="815 1249 1517 1715"> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs de réduction des intrants : semis, travail du sol, récolte • Modulation de dose (équipement) • Outils de désherbage mécanique, thermique ou ultra localisé : bineuse, herse, désherbeur thermique, pulvérisateur par traitement ultra localisé • Robots (de semis, de désherbage, de récolte) • Filets de protection contre les ravageurs • Semoirs, gyrobroyeurs, campagnole maraichère, palox de conservation, matériel d’agriculture de conservation (semis, couverts ...) • Dérouleuse de paillage • Voile d’ombrage et arceau </td> </tr> <tr> <td data-bbox="580 1715 815 1966"> <p>Favoriser la protection et la gestion de la ressource en eau</p> </td> <td data-bbox="815 1715 1517 1966"> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel de mesure permettant une utilisation optimale de la ressource en eau : station météo, sondes, capteurs, logiciels ou matériel de lecture • Matériel d’optimisation de l’irrigation et de l’utilisation d’eau : goutte-à-goutte, asperseurs, micro-aspersion, programmation et automatisation d’utilisation de l’eau, électrovannes... </td> </tr> <tr> <td data-bbox="580 1966 815 2036"> <p>Améliorer l’ergonomie</p> </td> <td data-bbox="815 1966 1517 2036"> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration travail des salariés : charriots, microtracteurs... </td> </tr> </table>		<p>Moderniser les équipements & développer l’activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tunnel et serres froide • Matériel de récolte : arracheuse multi-production (hors arracheuse pommes de terre de consommation • Matériel de pose et de stockage des couronnes de gaine 	<p>Améliorer les pratiques culturales et favoriser la transition agro-éco</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs de réduction des intrants : semis, travail du sol, récolte • Modulation de dose (équipement) • Outils de désherbage mécanique, thermique ou ultra localisé : bineuse, herse, désherbeur thermique, pulvérisateur par traitement ultra localisé • Robots (de semis, de désherbage, de récolte) • Filets de protection contre les ravageurs • Semoirs, gyrobroyeurs, campagnole maraichère, palox de conservation, matériel d’agriculture de conservation (semis, couverts ...) • Dérouleuse de paillage • Voile d’ombrage et arceau 	<p>Favoriser la protection et la gestion de la ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel de mesure permettant une utilisation optimale de la ressource en eau : station météo, sondes, capteurs, logiciels ou matériel de lecture • Matériel d’optimisation de l’irrigation et de l’utilisation d’eau : goutte-à-goutte, asperseurs, micro-aspersion, programmation et automatisation d’utilisation de l’eau, électrovannes... 	<p>Améliorer l’ergonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration travail des salariés : charriots, microtracteurs...
<p>Moderniser les équipements & développer l’activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tunnel et serres froide • Matériel de récolte : arracheuse multi-production (hors arracheuse pommes de terre de consommation • Matériel de pose et de stockage des couronnes de gaine 									
<p>Améliorer les pratiques culturales et favoriser la transition agro-éco</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs de réduction des intrants : semis, travail du sol, récolte • Modulation de dose (équipement) • Outils de désherbage mécanique, thermique ou ultra localisé : bineuse, herse, désherbeur thermique, pulvérisateur par traitement ultra localisé • Robots (de semis, de désherbage, de récolte) • Filets de protection contre les ravageurs • Semoirs, gyrobroyeurs, campagnole maraichère, palox de conservation, matériel d’agriculture de conservation (semis, couverts ...) • Dérouleuse de paillage • Voile d’ombrage et arceau 									
<p>Favoriser la protection et la gestion de la ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel de mesure permettant une utilisation optimale de la ressource en eau : station météo, sondes, capteurs, logiciels ou matériel de lecture • Matériel d’optimisation de l’irrigation et de l’utilisation d’eau : goutte-à-goutte, asperseurs, micro-aspersion, programmation et automatisation d’utilisation de l’eau, électrovannes... 									
<p>Améliorer l’ergonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration travail des salariés : charriots, microtracteurs... 									

	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de productions mécanisées ou automatisées : dérouleuse de plastiques, assistance à la cueillette, robotisation... • Assistance électrique : brouettes électriques, bed-weeder... 	
	Outils numériques de pilotage de la production	<p>Capteurs de température, humidité, besoin NPK, GPS dans la limite de 1 seul sur la durée du CAP (pack complet associé à matériel type bineuse : volant + GPS + installation + caméra) – hors abonnement</p> <p>Matériel sous serre : Fog système, déshumidificateur, écran d’ombrage, désinfection des solutions nutritives.</p> <p>Non éligibles pour producteurs en OP dont le programme opérationnel comporte déjà ce type d’investissements.</p>
<p>-Les investissements en CUMA seront financés par la ligne transversale CUMA (hors Cap filière)</p>		
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p><u>Critères d’éligibilité :</u></p> <p>Exploitation agricole de la région Centre-Val de Loire (siège social en CVL) répondant <u>à au moins l’une des conditions suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeune agriculteur ou Nouvel agriculteur • Être certifiée AB ; HVE ; SIQO ; Plante bleue • Être engagée dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ferme du réseau DEPHY, ○ Membre d’un GIEE, ○ Membre d’un « groupe 30 000 », ○ Membre du programme « Herbe et Fourrages », ○ Adhérent d’un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d’agriculture visant l’amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi) ; • Être engagée dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC) ; • Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui répond aux méthodes carbones approuvées par le Ministère de la transition écologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP’2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type Dia’Terre ; • Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne ». 	
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultats Améliorer la performance globale des entreprises 10 exploitations bénéficiaires d’un financement</p> <p>Indicateurs de suivi - Nombre d’exploitations agricoles soutenues par catégorie de projets - dont nombre d’exploitations agricoles soutenues en AB - dont nombre d’exploitations agricoles soutenues en SIQO</p>	

	- Nombre de projets d'investissements par type de matériel
6. Calendrier de mise en œuvre	2023/2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRACVL
8. Partenariat	Structures membres du comité de filière
9. Coût total estimé	125 000 € = 10 CAPEX * 12 500 €
10. Aide Régionale sollicitée	<p><u>Projets dont les dépenses éligibles sont strictement comprises entre 5 000 € HT et 12 500 € HT. La procédure CAPEX s'applique.</u></p> <p><u>Nombre maximum de dossiers accompagnés sur la durée du CAP filière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 seul dossier pour le dispositif CAPEX • Taux de base d'aide : 30% (<i>répartition 40% Région / 60% FEADER</i>) • Bonifications (cumul max de 50% pour un jeune agriculteur ou un nouvel agriculteur) : <ul style="list-style-type: none"> ○ + 10% pour les jeunes agriculteurs ou nouveaux agriculteurs, ○ +10% pour les exploitations engagées en agriculture biologique ou autre SIQO <p>Le minimum d'aide publique régionale est fixé à 2 000 € Montant d'aide compris dans la fiche-action A.4</p>
11. Participation autres financeurs	
12. Observations	Les dossiers investissements entre 5 000 et 12 500 euros de dépenses éligibles sont à viser par une OP, groupements économiques ou de producteurs, toute structure accompagnant techniquement les producteurs. L'analyse technique des matériels éligibles et la vérification des conditions liées au CAP seront réalisées par la CRA CVL. L'instruction administrative de la demande de financement se fera par le Conseil régional.

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe A : Accompagner les acteurs de la filière légumes pour pérenniser les entreprises

Action A.5 : Accompagner la transmission des exploitations

Fiche pour mémoire

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Les cultures légumières n'ont pas d'OTEX spécifique « légumes » dans les recensements concernant les âges des producteurs de légumes en Centre-Val de Loire. Le seul OTEX existant concerne le « maraichage ».</p> <p>Afin de garantir le maintien du nombre de producteur en région, il est important de considérer la transmissibilité de l'exploitation comme un enjeu majeur de la filière.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Maintenir le nombre de producteurs en région, maintenir la dynamique dans la filière (pérennité des exploitations) et attirer les potentiels repreneurs. Pour l'exploitant : envisager l'avenir de son exploitation sereinement</p>
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>A.5.1 Identifier les besoins et la cible à enquêter En préalable, il sera nécessaire de réaliser une étude sociologie des exploitants à rencontrer (qui est concerné par la problématique de transmission) et de leur problématique (cessation ou reprise). Cette phase devra avoir lieu hors financement par le CAP. Elle pourra se faire en utilisant des outils de diagnostics ou <i>via</i> des échanges avec les conseillers ou les exploitants. Outre cet aspect connaissance, il reste indispensable de répondre également aux demandes des exploitants sur le terrain (demandes en direct, ou repérages issus d'enquêtes déjà existantes).</p> <p>A.5.2 Entretien transmissibilité en binôme Accompagnement transmissibilité, de 2 jours minimum sur une ou plusieurs années de façon individuelle avec des actions collectives possibles (constats, état des besoins, recueil d'informations, travail sur la stratégie d'entreprise et sensibilisation, préfiguration d'un plan d'actions...) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Entretien avec l'agriculteur sous la forme d'une écoute active, échange, réflexion sur les suites à donner, élaboration d'une stratégie d'entreprise• Visite et état des lieux de l'exploitation• Compte rendu, élaboration d'un plan d'actions• Suivi de l'agriculteur et adaptation du plan d'actions autant que nécessaire au fil de l'eau et en fonction des besoins• Les actions collectives mobiliseront des intervenants des différentes filières (opportunités de marché, vision des opérateurs...)

	Au cours de l'accompagnement de 2 jours minimum, un rdv avec l'exploitant sera réalisé en binôme avec un conseiller spécialisé (stratégie, filière, ressources humaines, agronomie, environnement, eau, économie, bâtiment ...). Des conseillers d'OP pourront également être mobilisés.
4. Bénéficiaire de la subvention	Chambres d'agriculture départementales : conseillers spécialisés et transmission ou autres structures habilitées par le Conseil Régional
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat Transmission des exploitations et développement des ateliers légumes Indicateurs de suivi Nombre de visites réalisées, 50 exploitants accompagnés sur la durée du CAP
6. Calendrier de mise en œuvre	2023/2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL
8. Partenariat	A.5.1 : conseillers transmission, techniques et stratégiques, MSA (via DICAA) ou CAAHMRO > liste étape 1 A.5.2 : conseillers transmission, techniques et stratégiques
9. Coût total estimé	TOTAL = 55.000€ 50 EA * 2j minimum * 550€ max / jour = 100 jours et 55.000€
10. Aide Régionale sollicitée	Budget Hors CAP - Projet transversal "installation-transmission" du Conseil Régional CVL
11. Participation autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires et/ou agriculteurs

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe B : Accompagner la filière dans l'adaptation aux enjeux de demain

**Action B.1 : Mettre en œuvre l'expérimentation et transférer les résultats
(Mesure Transfert de connaissances FEADER)**

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La filière légumes, comme les autres filières agricoles, fait face à des défis :</p> <ul style="list-style-type: none">• Prendre en compte les attentes de la société en matière d'environnement,• Rester compétitive par rapport à des productions étrangères produites avec moins de charges,• Produire des produits sains et gustatifs,• Intégrer/anticiper les évolutions induites par le changement climatique. <p>Pour ce faire, il faut changer les modes de production, trouver des solutions alternatives aux produits de synthèse tant pour la protection des plantes que pour la fertilisation, tester de nouvelles pratiques pour adapter les itinéraires techniques.</p> <p>La filière a donc besoin d'outils pour lui permettre de rester en veille sur les évolutions, les tester et les adapter au contexte régional ou plus local.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Elaborer un plan d'actions annuel pour la filière sur l'expérimentation et l'animation technique afin d'avoir : des solutions anticipées et adaptées à ses problématiques et une meilleure cohérence entre les métiers.</p> <p>Avoir des références actualisées (légumes, méthodes, itinéraires techniques, technico-économiques), adaptées au territoire, lui permettant d'anticiper sur les évolutions.</p> <p>Maintenir de bonnes conditions d'expérimentation au niveau des unités existantes.</p> <p>Assurer la pérennité des filières.</p>
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>B.1.1 Anticiper les évolutions à impact local</p> <p>a) <u>Maintien de la cellule de veille</u> sur les thèmes : économie, environnement, réglementaire, social (multi-performance), expé/mutation (Experts légumes régionaux) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Veille <i>via</i> : enquêtes, visites, salons, veille documentaire, innovation au sein des EA (ex : groupe PRDA agro)• Cette cellule propose au comité scientifique un retour de sa veille et des programmes d'actions validés par le comité pour l'année N• Elle recense des résultats d'expérimentation nationaux <p>Temps d'action : 6 jours/an</p> <p>b) <u>Maintien du comité scientifique légumes (créé lors du précédent CAP)</u> qui se réunira <u>au minimum 2 fois par an</u> pour :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des thèmes de travail pour la cellule de veille pour l'année N+1 • Valider/Amender les propositions faites par la cellule pour la mise en œuvre des programmes <ul style="list-style-type: none"> ○ D'expérimentation, ○ Etude/Zoom sur des thèmes transversaux (robotique, agriculture péri-urbaine, aquaponie) <p>B.1.2 Mise en œuvre des programmes d'expérimentations « filières » et « innovation » pluriannuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • A définir avec les comités techniques de filières : ADIB, ADPLC, Cadran de Sologne, Axereal asperges vertes, CVETMO, Commission expérimentation Bio Centre, oignons, bio, groupes techniques nationaux CTIFL, melons CA37 ; et/ou en cohérence avec les axes validés par le comité scientifique • Ecrire le protocole des essais • Réaliser les essais selon le protocole – lien avec productions de semences adaptées aux profils pédoclimatiques • Rédiger le compte-rendu (analyse, discussions, conclusions) et rédiger une fiche-résumé par expérimentation menée <p>Lien avec les programmes d'expérimentation Dephy Expé et ceux des régions partenaires</p> <p>B.1.3 Echange et transfert des résultats d'expérimentation</p> <p>Les actions réalisées seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication des résultats sous forme de fiches résumés - Diffusion des informations via le site Internet des CAPs filières : www.cap-filieres.fr - Portes ouvertes de la station d'expérimentation CVETMO - Visites d'essais, participation à des manifestations techniques de producteurs (journées régionales, webinaires, réunions, groupes de travail, bilan de campagne, voyage d'étude...) - Vidéos et webinaires de diffusion de résultats <p>7 jours/an /structure pour 4 structures <i>Pour mémoire Biocentre : 16 jours/an</i></p> <p>Cibles : producteurs, expérimentateurs, conseillers, acteurs régionaux</p>
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p>B.1.1 Structure animatrice des comités + structures des experts issus de la filière régionale</p> <p>B.1.2 Partenaires de l'action</p> <p>B.1.3 Structures réalisant l'expérimentation en région Centre-Val de Loire</p>
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultats</p> <p>B.1.1 retour de la cellule de veille</p> <p>B.1.2 Elaboration d'un programme annuel d'expérimentations</p> <p>B.1.3 Transfert auprès de la filière</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <p>B.1.1 Compte-rendu des 2 comités</p> <p>B.1.2 Comptes rendus des essais</p> <p>B.1.3</p> <p>Nombre de fiches résumés rédigées</p>

	<p>Nombre de portes ouvertes de la station d'expérimentation</p> <p>Nombre de visites d'essais réalisées et de manifestations techniques (groupes de travail, réunions techniques, journées régionales...)</p> <p>Nombre de diffusions réalisées</p> <p>1 publication / an sur au moins un des supports cités</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2023/2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>B.1.1 CRA CVL et Chambre l'Agriculture du Loiret pour le comité scientifique</p> <p>B.1.2 CRA IRD, Biocentre, CVETMO</p> <p>B.1.3 CRA CVL</p>
8. Partenariat	<p>B.1.1</p> <p><u>Comité scientifique</u> (professionnels) : OP, Bio Centre, VEGEPOLYS, IDFEL, LCA, CVMT, ADIB, ADPLC, IRD...</p> <p><u>Cellule de veille</u> : Techniciens des structures composant le comité scientifique et d'autres structures selon les sujets</p> <p>B.1.2 Conseillers, producteurs, comité technique par filière et comité inter filière légumes</p> <p>B.1.3 CAs, Biocentre, CVETMO, chargé de mission pour la diffusion groupes Dephy légumes et groupes 30.000</p>
9. Coût total estimé	<p>TOTAL = 1.416.638 €</p> <p>B.1.1 Comité scientifique et cellule de veille : Total = 49.200 € (dont 36.000€ hors CAP)</p> <p>- <u>1 animateur</u> (1 référent pilote) : 6 jours x 550 € maximum / jour x 4 ans = 13.200 €</p> <p>- <u>Temps d'experts</u> pour la cellule de veille : 5 sujets / an * 1 expert * 3 jours/an = 15 jours/an * 550 € maximum / jour * 4 ans = 33.000 € (Hors CAP)</p> <p>- <u>Frais déplacement, frais de relations publiques</u> (colloques, séminaires, voyages, ...), documentation : 3.000 € sur la durée du CAP (Hors CAP)</p> <p>B.1.2 Programme expérimentation Conseil régional CVL Total = 1.304.000€</p> <p>Essais « filières » et essais « transversaux innovant »</p> <p>326.000€/an * 4 ans = 1.304.000€</p> <p>B.1.3 Transfert expérimentation : Total = 63.438 €</p> <p>Structures : CDA37-41-45-CVETMO : 7 jours/structure/an = 7 jours * 4 structures * 4 ans * 7h/jour * 36.78€/heure * 1.4 = 40.370 €</p> <p><i>Pour mémoire Biocentre : 16 jours/an * 4 ans * 7h/jour * 36.78€/heure * 1.4 = 23.068€</i></p>
10. Aide Régionale sollicitée	<p>TOTAL = 935.548 €</p> <p>B.1.1 Total Aide 50% : animation = 6.600 €</p> <p>B.1.2 Aide 70% essais filière publics et innovants = 912.800€ (~228k€ / an)</p> <p>B.1.3 Aide 40% = 16.148 €</p>
11. Participation autres financeurs	<p>B.1.1 Autofinancement des structures 50%</p> <p>B.1.2 Autofinancement des structures 30%</p> <p>B.1.3 Aide Feader 60%</p> <p>Pour l'action B.1.3 : financement de Bio Centre dans le cadre de la convention annuelle Région après validation par le comité de filière.</p>

Commentaire

Le programme d'expérimentation est soumis au vote du COFIL qui se tient après la validation initiale par le comité scientifique

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe B : Accompagner la filière dans l'adaptation aux enjeux de demain

Action B.2 : Transfert de références et d'innovations (Mesure Transfert de connaissances FEADER)

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La filière légumes, comme les autres filières agricoles, doit faire face à des défis :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prendre en compte les attentes de la société en matière d'environnement,- Rester compétitive par rapport à des productions étrangères produites avec moins de charges,- Produire des produits sains et gustatifs et,- Intégrer/anticiper les évolutions induites par le changement climatique <p>Pour ce faire, il faut changer des modes de production, trouver des solutions alternatives aux produits de synthèse tant pour la protection des plantes que pour la fertilisation, tester de nouvelles pratiques pour adapter les itinéraires techniques.</p> <p>Les outils, résultats ou informations, dont la filière a besoin pour lui permettre de rester en veille sur ces évolutions et de modifier ces pratiques, n'ont de sens que s'ils sont connus et transférés aux producteurs.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Diffusion des références et communication sur les résultats issus de groupes de producteurs ou des suivis de fermes pilotes</p> <p>Avoir des informations à jour pour adapter les systèmes et anticiper sur les mutations : gain de temps, efficacité, multi-performance</p> <p>Faciliter les échanges entre producteurs. Utiliser la force du groupe pour faire évoluer les pratiques.</p> <p>Suivre un réseau de fermes pour identifier des systèmes à la pointe sur certaines thématiques, les innovations les analyser et s'en servir de base de transfert vers d'autres producteurs.</p> <p>Ces actions de transfert permettront la sécurisation et professionnalisation des exploitations via, entre autres, le renforcement des compétences.</p> <p>Apporter de l'information technique et créer une dynamique dans les départements</p> <p>Faciliter les échanges entre producteurs, utiliser la force du groupe pour faire évoluer ses pratiques dans un contexte changeant, incertain et complexe (réglementation, marchés, réduction des intrants...)</p> <p>Poursuivre le suivi de fermes pilotes existantes, ou en créer de nouvelles pour consolider les références acquises et poursuivre leur transfert</p> <p>Créer des cycles de journées thématiques</p>
3. Contenu de l'action	<p>Suivi de fermes pilotes Possibilité de 12 fermes</p>

<p>+ public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>5 jours/ferme <i>8 fermes suivies par Biocentre</i> Grâce à une collaboration étroite entre l'exploitant et le conseiller, les fermes pilotes de ce réseau permettront de développer de nombreuses actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un suivi régulier des productions servant de base aux bulletins techniques proposés par les structures • Être support pour le transfert de nouvelles pratiques, développées en cohérence avec un approche du système de production, et en lien avec l'expérimentation ; support d'observations (suivi des pratiques et des systèmes de cultures) • Permettre l'appropriation de techniques nouvelles tant par le conseiller que par le producteur et leur diffusion via divers supports (articles, fiches technique...) • Être support d'intervention pour la formation technique ou les actions de communication (au moins 1 journée publique / an et sur au moins 1 ferme sur les 4 ans) • Être support pour l'expérimentation en étant vitrine de démonstration micro-expérimentation ou essai paysan exploratoire : au moins 1 retour/an au conseil scientifique <p><u>Suivi de la ferme pendant une campagne</u> : ressortir les intérêts et références. Mieux comprendre les processus et les expériences mis en œuvre, meilleur accompagnement des projets innovants en vue d'un transfert plus rapide (pour le conseiller), références acquises précises car suivi régulier au cours de la saison.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Poursuivre le suivi des fermes déjà existantes pour solidifier les références acquises et poursuivre leur transfert (approche système) ➔ Changement de fermes si les références sont acquises ou si le suivi n'apporte plus de plus-value : ne pas hésiter à tourner d'une année sur l'autre pour faire valoriser les initiatives innovantes actuelles <p><u>Méthode</u> : Définir avec le producteur les axes de travail, rédiger une feuille de route sur laquelle figure, entre autres, la présentation de l'exploitation (les points à travailler, les objectifs de la ferme pilote et ce qu'il faut retenir), les CR des visites, les communications entre conseillers (fiche à mettre sous Opéra collaboratif ou un drive spécifique, et répondre aux questions en réunion) et les modalités de transfert aux autres producteurs</p>
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p>Structures réalisant le suivi de fermes pilotes en région Centre Val de Loire</p>
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateur de résultat : Transfert auprès de la filière</p> <p>Indicateurs de suivi : Nombre de fermes pilotes dans le réseau régional Nombre de rendez-vous réalisé au niveau régional Nombre de producteurs participants Bilan annuel du suivi et des références acquises ; 1 action par an sur une ferme pilote – lien à faire avec les journées régionales</p>
<p>6. Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2024/2027</p>

7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Biocentre
8. Partenariat	CAs, Biocentre, CRA CVL – diffusion groupes Dephy légumes et groupes 30 000 (41 et 37), producteurs et autres partenaires ayant un intérêt
9. Coût total estimé	<p>TOTAL = 86.507 €</p> <p>Fermes pilotes : 12 fermes * 5 jours/ferme * 4 ans * 7h/jour * 36.78€/heure* 1.4 = 86.507 €</p> <p><i>Pour mémoire Biocentre :</i> 8 fermes * 5 jours/ferme * 4 ans * 7h/jour * 36.78€/heure* 1.4 = 57.671€</p>
10. Aide Régionale sollicitée	<p>TOTAL = 11.534 €</p> <p>Aide 40% : 11.534€</p> <p>Financement de Bio Centre dans le cadre de la convention annuelle Région après validation par le comité de filière.</p>
11. Participation autres financeurs	Aide Feader 60%
11. autres	

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe B : Accompagner la filière dans l'adaptation aux enjeux de demain

Action B.3 : Mutualiser et développer le réseau de compétences des conseillers légumes de la région

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Les conseillers techniques au niveau régional en cultures légumières travaillent depuis quelques années ensemble autour d'actions communes. Mais pour faire face aux mutations en cours, les exploitations légumières ont besoin d'accompagnements pointus, de réponses techniques précises, de perspectives pour leur avenir, de communication, etc.</p> <p>Les conseillers des structures d'accompagnement se doivent d'apporter ces réponses aux producteurs et pour ce faire, ils doivent s'informer, se former, échanger et réaliser de la veille technique, des tests, rechercher des références, les créer.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Mise à disposition d'un pôle régional de compétences en conseil pour les productions légumières.</p> <p>Amélioration des compétences des conseillers spécialisés.</p> <ul style="list-style-type: none">• En renforçant la cohérence et la lisibilité des messages diffusés dans le cadre des actions d'accompagnement : définition d'une méthode d'accompagnement commune (sur l'exemple du CAP Conversion) et de livrables- Conseil- Animation de groupes- Suivi de fermes...• En développant et renforçant les échanges entre conseillers en production légumières : partage de références• En insérant les conseillers dans un processus de formations en continue,
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>B.3.1 Renforcer le groupe de conseillers régional (HORS CAP)</p> <p><u>Composition</u> : conseillers légumes et bio des chambres d'agriculture, conseillers de Bio Centre, et selon la thématique ouvrir également aux : conseiller eau, investissement, conseillers techniques des groupements.</p> <p>Lien à faire avec l'IRD</p> <p><u>Actions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• Partage d'une méthode commune d'accompagnement : mutualisation tours de plaine, animation de groupes, conseil, suivi technique, suivi de fermes pilote...• Réalisation d'outils communs de communication• Réunions techniques : partage de résultats, méthodologie... (fin de campagne, bilan)• Visites croisées : chaque conseiller participe à une tournée terrain avec un collègue (conseil, BSV) : acquisition de compétences techniques et méthodes• Equipement individuel en ouvrages bibliographiques : guide maraichage ITAB, abonnement CTIFL infos... Budget biblio des structures

	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion chez les producteurs : demi-journées d'observation chez un « producteur tuteur » - à créer via RESOLIA-FAFSEA et plan de formation interne • Point téléphonique tous les 15 jours sur les thèmes techniques / réglementaires de saison + WhatsApp • Rassembler les besoins en informations techniques et organiser des sessions sur des thématiques techniques, en région : avec intervenants extérieurs • Espace partagé pour les supports écrits : le « pack » du conseiller légumes • Visites en groupe lors d'événements de type portes-ouvertes, visites d'essais ou colloques sur d'autres bassins de production. <p>B.3.2 Assurer l'animation et le pilotage de ce réseau de conseillers (HORS CAP) Coordination du programme : animation des conseillers, gestion de la communication, construction de l'offre de formation, représentation auprès des instances, formation des conseillers... 2 réunions / an (à 15 pers) + 4.5j de coordination/an</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	<p>B.3.1 conseillers des CAs et structures impliquées – (Biocentre : convention annuelle Hors CAP) B.3.2 1 CDA (45 ou 37 ou 41) : pilotage tournant</p>
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Résultats Méthodologie par type de conseil dispensés et livrables Création d'un espace partagé Réalisation d'une liste d'exploitations à aller rencontrer dans le cadre de l'action « transmissibilité »</p> <p>Suivi Nb de visites ext, Nb de réunions internes</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2023/2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	1 CDA (45 ou 37 ou 41) : pilotage tournant + appui IRD ?
8. Partenariat	CAs de la région Centre Val de Loire, Biocentre, GABBs, OP, CRACVL
9. Coût total estimé	<p>Total = 58 300€</p> <p>B.3.1 Total : 48 400€ 88j * 550€ ; dont 29.5j la 1^{ère} année et 19.5j les années suivantes 13 conseillers CAs + 2 conseillers Bio Centre ; Conseillers Bio centre financés via leur convention annuelle Partage d'une méthodologie commune (accompagnement et outils de communication) : 2j * 5 conseillers * 550€ = 10j et 5 500€ Réunion technique : 1j/an * 13 conseillers * 4ans * 550€ = 52j et 28 600€ Visites croisées 0,5 j/an * 13 conseillers * 4ans * 550€ = 26j et 14 300€</p> <p>Point téléphonique + WhatsApp : 2 j X 15 conseillers (2h/mois*6 mois) * 4ans = 20j</p>

	<p>Recensement des exploitations en lien avec la transmissibilité : 0.5j * 15 conseillers * 2ans (2023 et 2025 à mi-parcours) = 15j</p> <p>Equipement individuel en ouvrages bibliographiques : guide maraichage ITAB, abonnement CTIFL infos, ... : 200 € / conseiller / 4 ans</p> <p>Immersion chez les producteurs, demi-journées d'observation chez un « producteur tuteur »</p> <p>Visites en groupe lors d'événements : 1 j/an/conseiller * 15 conseillers * 4 ans = 60j</p> <p>B.3.2 Coordination globale : 9 900€ (Hors CAP) 4.5j/an * 4 ans = 18j * 550€ maximum/j</p>
10. Aide Régionale sollicitée	Pas de financement régional
11. Participation autres financeurs	CAs, Bio Centre (dans le cadre de la convention annuelle Bio Centre / Région), OP, RESOLIA-FAFSEA : formation des conseillers + immersion terrain

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe B : Accompagner la filière dans l'adaptation aux enjeux de demain

Action B.4 : Acquisition de références technico-économiques en production de légumes (Mesure Transfert de connaissances FEADER)

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Pour accompagner les producteurs de façon optimum et conseiller au mieux sur leurs projets d'installation, de transmission ou de réflexion stratégique, les conseillers ont besoin de références technico-économiques et d'informations sur les coûts de production et de revient. Or, ces données sont soit obsolètes, soit inexistantes. L'approche système permet de mieux cerner les points forts et les pistes d'amélioration des exploitations légumières.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Remise à jours et création de cas type des exploitations de la filière Légumes et/ou des coûts de production et de revient afin d'être un support clef pour la prospective Définir un outil d'évaluation des performances d'un système par comparaison à ce cas-type.</p>
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>B.4.1 Mise en place d'un groupe de travail pour fixer la méthodologie et le cadrage</p> <p><u>Références technico-économiques :</u> Définition des cas type et des cultures pour élaborer coût de revient et de production <i>Pour mémoire CRA CVL et Biocentre = participation au 6 réunions de 0.5 jours soit 3 jours par structure (6 jours au total)</i></p> <p>B.4.2 Recenser les références : travail de collecte, de saisie et de traitement des données. Réalisation de 2 cas-types sur la durée du CAP 5 fermes et 5 jours par cas-type</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	<p>B.4.1 AFOCG 45 + partenaires de l'action B.4.2 AFOCG 45</p>
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultats Etablissement des références technico-économiques</p> <p>Indicateurs de suivi Mise en place du groupe de travail Nombre de cas type réalisé Nombre de références cout de production et de revient</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2024/2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL

8. Partenariat	Conseillers légumes et conseillers d'entreprise des chambres d'agriculture, conseillères circuits de proximité (41-45-37, 18, 28, 36...), conseillers légumes de Bio Centre, AFOCG et autres partenaires
9. Coût total estimé	<p>TOTAL = 24.510 €</p> <p>B.4.1 Groupe de travail: 6 réunions * 1/2 journée * 6 conseillers maximum/réunion * 7h/jour * 36.78€/heure* 1.4 = 6.488 € <i>Pour mémoire : 2.162€</i> <i>CRA CVL : 3 jours * 7h/jour * 36.78€/heure* 1.4 = 1.081€</i> <i>Biocentre : 3 jours * 7h/jour * 36.78€/heure* 1.4 = 1.081€</i></p> <p>B.4.2 Recenser les références : 25 jours * 2 cas-type * 7h/jour * 36.78€/heure* 1.4 = 18.022 € <i>Détails : Travail de collecte, saisie et traitement des données : pour 2 cas-type</i> <i>Par cas-type : 5 fermes et 5 jours de travail : 2 jours de collecte + 1 jour de saisie + 2 jours de traitements : 25 jours/cas-type</i></p>
10. Aide Régionale sollicitée	<p>TOTAL Aide Région 40% = 8.939 €</p> <p>B.4.1 Aide 40% 1.730 € B.4.2 Recenser les références 40% : 7.209 € Financement de Bio Centre dans le cadre de la convention annuelle Région après validation par le comité de filière.</p>
11. Participation autres financeurs	Aide Feader 60%

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe C : Soutenir les actions et initiatives en faveur de la structuration de la filière

Action C.1 : Soutenir les clubs d'entreprises existants et à venir

1. Contexte et problématique de la filière	<p>L'implication des entreprises de l'aval dans le CAP filière légume est de plus en plus difficile.</p> <p>Par le biais des « Clubs » créées depuis 2016, nous constatons que cette action développe du dynamisme dans la filière comme en témoigne les exemples du Club Oignon et du Club Cornichon).</p> <p>Depuis leur création, l'ensemble des membres de ces clubs souhaite pérenniser cette structuration qui permet de regrouper l'ensemble des acteurs de la filière et d'avancer sur des problématiques communes à condition d'avoir bien statué des règles de fonctionnement comme : les thèmes, les conditions de communication, les règles de financement des actions, l'engagement de l'ensemble des membres du groupe.</p> <p>Le développement des « clubs » peut être intéressant si on prend en compte les cultures régionales ou les thématiques spécifiques et innovantes rapprochant l'ensemble des membres (robotique, agriculture de précision, agroécologie, organisation de main d'œuvre...). Mettre tous les acteurs autour d'une même table est un vrai défi signe d'une volonté d'avancer ensemble mais aussi de créer ensemble un vrai projet.</p>
2.Objectifs de la filière	<p>Un des objectifs du CAP filière est de travailler avec d'avantage d'entreprises de l'aval. Comme la diversité des productions et des entreprises en Région Centre est importantes nous souhaitons développer par cette action leur engagement.</p> <p>A cette date, il existe 2 clubs en fonctionnement : oignon et cornichon. Plusieurs autres micro-filières semblent motivés à s'organiser pour créer de nouveaux clubs.</p> <p>La filière ambitionne 6 clubs en fonctionnement d'ici la fin du CAP filière 2023-2027.</p> <p>Par ce développement la filière souhaite améliorer la multi-performance des entreprises locales (économique, sociétale, sociale et environnementale) et garantir une sécurité d'approvisionnement des entreprises de la région.</p> <p>La filière souhaite également garantir le revenu des agriculteurs, voir à favoriser l'émergence de nouveaux producteurs de légumes, et répondre aux attentes territoriales</p>
3.Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Cible : entreprises bio et/ou conventionnelles pour des filières structurées qui ont un poids économique localement</p> <p>Chaque club définit ses problématiques prioritaires de travail, élabore son programme d'actions et le met en place.</p>

	<p>Les responsabilités (humaines et financières) sont réparties entre chaque entreprise engagée dans le club</p> <p>L'animateur aura en charge la coordination du club, le suivi du programme, les états d'avancement et les synthèses.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	<p>Les bénéficiaires de la subvention concernent l'ensemble des membres du club dans la condition dans laquelle ils participent aux actions définies dans le plan d'action.</p> <p>Les structures déjà financées par ailleurs pour l'animation d'entreprises, ne pourront pas avoir accès à ce financement</p>
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Amélioration de la multi-performance des entreprises locales</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <p>Nombre de clubs développés durant le temps du CAP filière</p> <p>Plan d'actions de chacun des clubs</p> <p>Nombre d'entreprises engagées dans les clubs</p> <p>Bilan technique et financier des actions</p> <p>Nombres d'interventions pour la promotion du club</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2023/2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>Structure animatrice</p> <p>1 référent défini / club</p>
8. Partenariat	Partenaires : membres du club, OPA, organisation de producteurs, groupements avec une entité juridique
9. Coût total estimé	<p>TOTAL = 493.075€</p> <p>Objectif : 6 clubs en fonctionnement sur les 4 ans du CAP répartis ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 sur une durée de 4 ans (oignon, cornichon + 2 nouveaux) • 1 nouveau sur une durée de 3 ans • 1 nouveau sur une durée de 2 ans <p>C.1.1 Animation : 20.625€</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Club oignons</u> : 3 réunions/an * 4 ans = 12 jours * 550€ maximum/j = 6.600€ • <u>3 Autres clubs (4 ans)</u> : 1.5 réunions/an/club : 6j/club * 550€ maximum/j = 3.300€/club soit 9.900€ • <u>1 club (3 ans)</u> : 1.5 réunions/an = 4.5 jours * 550€ maximum/j = 2.475€ • <u>1 club de 2 ans</u> : 1.5 réunions/an = 3 jours * 550€ maximum/j = 1.650€ <p>C.1.2 Développement des actions : 472.450€</p> <p>Prendre en compte le temps passé pour le développement des actions et l'accès aux prestations (frais d'études, d'expérimentation, d'impression, appui extérieur...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Club oignons</u> = 169.000€ * Temps passé : 15 jours /an * 550 € maximum/j = 8.250€/an * 4ans = 33.000€ * Prestations : 34.000 € /an * 4 ans = 136.000€

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>3 autres clubs de 4 ans</u> = 214.200€ * Temps passé : 7 jours /an* 550 € maximum/j = 3.850 €/an soit 15.400€ /club * Prestations : 14.000 € /an soit 56.000€/club • <u>1 autre club de 3 ans</u> = 53.550€ * Temps passé : 7 jours /an* 550 € maximum/j = 3.850 €/an soit 11.550€ * Prestations : 14.000 € /an soit 42.000€ • <u>1 autre club de 2 ans</u> = 35.700€ * Temps passé : 7 jours /an* 550 € maximum/j = 3.850 €/an soit 7.700€ /club * Prestations : 14.000 € /an soit 28.000€/club
10. Aide Régionale sollicitée	TOTAL = 246.538 € C.1.1 Animation : aide 50% : 10.313€ C.1.2 Développement des actions : aide 50% 236.225€
11. Participation autres financeurs	Structures impliquées dans le projet
Observations	

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe C : Soutenir les actions et initiatives en faveur de la structuration de la filière

Action C.2 : Accompagner les initiatives et projets collectifs

1.Contexte et problématique de la filière	<p>La région Centre-Val de Loire est une grande région agricole de production de légumes, néanmoins la coopération entre entreprises amont/aval des filières légumes peut parfois être complexe. Cette coopération est pourtant nécessaire afin de conserver <i>a minima</i> et créer de la valeur ajoutée sur le territoire au sein de « chaînes de valeurs territoriales ».</p> <p>Le maillage entre ces acteurs est essentiel afin d'assurer des débouchés durables à la production légumière, pour la réussite de la transition agroécologique et climatique et la consolidation des ceintures maraichères de la région.</p>
2.Objectifs de la filière	<p>L'objectif de cette action est de faire émerger, de soutenir et d'accompagner des démarches collectives, soit innovantes, soit de relocalisation de la production et de la transformation, sous la forme de projets d'intérêt régional. A terme, ces projets d'intérêt régionale permettront, de favoriser la résilience des exploitations légumières dans un contexte de transition agroécologique, de renforcer le lien entre structures amont et aval de la filière et favoriser le développement de filières.</p> <p>Deux volets et 6 thématiques prioritaires sont ciblés :</p> <p><u>Volet 1 : Innovation technique</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Adaptation aux changements climatiques → solutions liées à la ressource en eau- Réduction d'utilisation des ressources → solutions liées à l'énergie (les projets liés à la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires sont accompagnés via d'autres dispositifs (AAP Eco-Phyto)- Social → solutions liées à l'ergonomie- Réduction des déchets → solutions liées à l'emballage <p><u>Volet 2 : Relocalisation et autonomie alimentaire</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Structuration de filières de diversification- Relocalisation d'unités de production /transformation <p>Il est ainsi attendu des projets collaboratifs (au moins 2 partenaires présents en région et appartenant à des réseaux distincts) comportant une dimension innovante (soit au niveau technologique soit au niveau organisationnel) dont les résultats pourront être partagés lors de journées techniques de la filière.</p>
3.Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Mise en place d'un dispositif d'accompagnements de projets collectifs « Innover pour favoriser la résilience des filières légumes en Centre-Val de Loire » → 3 projets</p> <p>Les projets devront :</p>

- S'inscrire dans une des thématiques de cet appel à projet
 - Être sur 2 ans maximum
 - Mobiliser au moins 2 partenaires de réseaux distincts (les entreprises sont acceptées)
 - Être innovant par rapport à ce qui se fait en région soit au niveau technologique soit au niveau organisationnel
 - Respecter un budget total minimum de 45.000€ (dont 50% d'aide)
 - Dans la mesure du possible, inclure des méthodes de co-création des solutions avec les producteurs régionaux (capacité du consortium à impliquer des producteurs dans l'élaboration de solutions ou alternatives)
 - **Permettre une diffusion des résultats** aux producteurs de la région notamment lors de journées techniques organisées par la filière
- Dépôt des dossiers au fil de l'eau jusqu'à épuisement des crédits
 - Les actions d'expérimentation fléchées par ailleurs ne seront pas éligibles

Un jury sera désigné par le COFIL et avec l'accord de la Région Centre-Val de Loire et animé par VEGEPOLYS VALLEY pour évaluer les candidatures.
L'instruction sera ensuite conduite par le Conseil Régional en lien avec Végépolys Valley.

C.2.1 Ecriture du cadre d'intervention réalisée par le Conseil Régional, Végépolys Valley et la CRA CVL. Il précisera les modalités de sélection des projets, les moyens financiers disponibles ainsi que le calendrier et modalités de dépôts des candidatures.

Temps de participation à l'écriture du cahier des charges : 2 jours
Pour mémoire : CRA CVL : 2 jours
Pour mémoire : VV : 2 jours

C.2.2 Accompagnement à l'élaboration des projets (spécifique à Végépolys Valley).

Animation pour accompagner le collectif créé

- Appui au repérage, à l'émergence et à la conception du projet
- Animation du groupe et suivi du projet
- Recherche de partenariat et de financements

Temps de coordination par projet : 10 jours

C.2.3 Mise en œuvre des projets

L'accompagnement financier pourra notamment comprendre :

- Temps de coordination dans l'entreprise : 5.5 jours maximum par projet
- Réalisation d'études (faisabilité, expertise, juridique),
- Conseils,
- Analyses
- Expérimentations : maximum de 16.000€/projet
- Investissements dans les exploitations agricoles : maximum de 30.000€/projet
- Edition de documents de communication
-

	Pour la mise en œuvre effective de l'action, le porteur de projet pourra s'appuyer sur les OPA de la région et les organisations de producteurs, et groupements de la Région. Il pourra également être accompagné par le pôle Végépolys Valley.
4. Bénéficiaire de la subvention	C.2.1 CRA CVL et Végépolys Valley C.2.2 Végépolys Valley C.2.3 Structure porteuse du projet sélectionnée
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateur de résultat : - Développement d'initiatives et/ ou de projets innovants avec un objectif de 2 à 3 projets retenus sur la durée du CAP Indicateur de suivi : - Nombre de candidatures et type de projets collectifs développés - Nombre d'agriculteurs et surfaces impliquées dans le projet - Nombre de partenaires régionaux impliqués dans le projet
6. Calendrier de mise en œuvre	<u>2024</u> : constitution du comité de suivi, écriture et ouverture du dispositif <u>Sur la durée du CAP 2024/2027</u> : élaboration, sélection et déroulement des projets au fil de l'eau
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	VEGEPOLYS VALLEY
8. Partenariat	Chaque membre du CAP est invité à faire connaître ce dispositif dans leur réseau
9. Coût total estimé	Total : 315.775 € C.2.1 Ecriture du cadre d'intervention : 2 jours * 2 personnes * 550€ maximum/j = 2.200€ (pour mémoire ; CRA CVL : 2 jours pour mémoire et VV : 2 jours pour mémoire) C.2.2 Accompagnement à la mise en œuvre du dispositif 10 jours par projet : 10 x 550€ maximum par jour x 3 projets = 16.500€ (pour mémoire : 30 jours Végépolys Valley) C.2.3 Mise en œuvre des projets : 297.075€ Temps de coordination dans l'entreprise : 5.5 jours/projets * 550€ max/jours * 3 projets = 9.075€ Etudes, conseils, analyses, édition de doc de communication : 150.000 € (50.000€/projet) Expérimentation : 48.000 € (16.000€/projet) Investissements dans les exploitations agricoles : 90.000 € (30.000€/projet) Soit un total de 297.075 € pour 3 projets (moyenne de 99.025€/projet)
10. Aide Régionale sollicitée	TOTAL aide région : 150.000€ C.2.1 Aide dans le cadre de la convention annuelle VEGEPOLYS VALLEY et CRA CVL avec la Région Centre-Val de Loire C.2.2 Aide dans le cadre de la convention annuelle VEGEPOLYS VALLEY avec la Région Centre-Val de Loire C.2.3 Temps de coordination dans l'entreprise : aide de 50 %, soit 4.538 €

	<p>Etudes, conseils, analyses, édition de doc de communication : aide de 50%, soit 75.000 €</p> <p>Expérimentation : aide de 70%, soit 33.600 €</p> <p>Investissements dans les exploitations agricoles : aide de 36.863 €</p> <p>Soit une aide régionale totale de 150.000€ pour les 3 projets (50.000€/projet)</p>
11. Participation autres financeurs	<p>Autofinancement des bénéficiaires</p> <p>Dans la mesure du possible, des synergies seront à trouver entre les différents financeurs quand le projet envisage de mobiliser plusieurs fonds.</p>
Observations	

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe C : Soutenir les actions et initiatives en faveur de la structuration de la filière

Action C.3 : Reprise de contact avec les entreprises de l'aval

1.Contexte et problématique de la filière	<p>Maillon essentiel à la structuration de la filière légumes, les entreprises de l'aval ne se retrouvent plus dans le cadre classique du CAP filière légumes et leur présence est de plus en plus faible aux comités de filière. Une reprise de contact est donc nécessaire afin de pouvoir connaître leurs objectifs et renouer les discussions avec ces acteurs essentiels de la filière.</p> <p>La réussite des clubs, qui a commencée par une discussion, a permis de démontrer l'importance des discussions avec le comité de filière. Chaque opérateur économique a de stratégies propres en lien avec les marchés, et ses bassins de production. Cette vision est essentielle afin de rester dans une dynamique d'évolution de la filière.</p>
2.Objectifs de la filière	<p>Faciliter les échanges entre les entreprises de l'aval et le comité de filière Développer les actions avec les entreprises de l'aval et de l'amont (30% des entreprises de l'aval engagées dans une des actions du CAP)</p>
3.Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>C.3.1 Recensement des entreprises de l'aval en collaboration avec Interfel, AREA, Open Agri Food ou autres</p> <p>C.3.2 Rencontre B to B Rencontre en B to B pour ½ journée par rencontre + Création d'une fiche type de compte rendu post-rencontre, avec des informations comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leurs besoins - Point sur leur développement (marché) - Quelles actions engagées... <p><u>Objectif de rencontre de 33% des entreprises sur la durée du CAP (hypothèse de 50 entreprises) :</u></p> <p>C.3.3 Implication de l'aval dans des actions concrètes hors COFIL Temps de coordination : rester au courant des initiatives autres dans la région et les diffuser auprès des personnes intéressées Ces actions de la part de l'aval pourront être, soit et/ou :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre lors de forums avec les agriculteurs • Participation à des webinaires/conférences qui répondent à leurs besoins • Participation à des actions de clubs
4.Bénéficiaire de la subvention	<p>C.3.1 Structures animatrices du CAP C.3.2 Structures animatrices du CAP + 1 conseiller de terrain (CDA ou autres) C.3.3 Structures animatrices du CAP</p>

5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats 30% des entreprises de l'aval impliquées dans au moins une action du CAP (rencontre échange, forum, club...) Indicateurs de suivi Nb de rencontres B to B, Nb de réunions spécifiques Compte rendu spécifique
6. Calendrier de mise en œuvre	2024/2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL et/ou autre animateur CAP ou les deux
8. Partenariat	-
9. Coût total estimé	Total = 26.400€ C.3.1 Recensement des entreprises de l'aval : 4.400€ Année 1 : 5 jours * 550€ = 2.750€ (CRA CVL 5 jours pour mémoire) Années 2 à 4 = 1 jour * 550€ maximum/j = 1.650€ (CRA CVL 1 jour par an soit 3 jours pour mémoire) C.3.2 Rencontre B to B : 17.600€ Rencontre B to B : Pour mémoire : 4 jours : CRA CVL : 8 rencontres * 0.5 jour * 550 * 4ans = 8.800€ Conseiller : 8 rencontres * 0.5 jour * 550 * 4ans = 8.800€ C.3.3 Implication dans des actions concrètes 2 jours de coordination/préparation * 4ans * 550€maximum/jour = 4.400€ Pour mémoire : 8 jours CRA CVL Conseiller de terrain : Laurent LEJARS (CDA45) ; le conseiller de terrain pourra être remplacé par un autre en fonction de la disponibilité et du département
10. Aide Régionale sollicitée	TOTAL : 4.400€ C.4.1 Financement dans le cadre de la convention annuelle CRA-Région C.4.2 Aide 50% : 4.400€ C.4.3 Pas de demande de financement pour la CRA CVL et le conseiller de terrain
11. Participation autres financeurs	Autofinancement

CAP Filière Légumes (25/11/2023-24/11/2027)	
Axe D : Communiquer et informer pour promouvoir les filières fruits et légumes de la région	
Action D.1 : Communication grand public	
1. Contexte et problématique de la filière	<p>La consommation de fruits et légumes frais en France est en dessous des préconisations du PNSS (5 portions de fruits et légumes frais par jour et par personne).</p> <p>Cette action s'inscrit dans une volonté de la filière régionale d'améliorer sa perception par le grand public : sa constitution, ses acteurs, ses entreprises, ses produits, et sur l'importance de consommer des fruits et légumes frais.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Développer la consommation de fruits et de légumes frais dans un souci de santé publique</p> <p>Mieux communiquer sur la production de légumes et valoriser l'image de la filière grâce à la communication vers les consommateurs réalisée en commun avec la filière fruits, autour de valeurs communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Origine « Val de Loire » (consommation locale) - Qualité et diversité des produits - Contribution environnementale
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>D.1.1 Création de <u>kits de présentation de la filière fruits et légumes, ses acteurs, son fonctionnement : de la production à la consommation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un groupe de travail pour définir le fil conducteur des vidéos, la/les cibles, scénarii, choix de/des prestataires... • Création d'un ou de plusieurs films courts (2 min max) diffusables via différents médias (réseaux sociaux, salons, écoles, etc.) • Impression des supports (brochures, kakémonos), etc. <p><u>Le Conseil régional suivra ce dossier tout le long de sa construction</u></p> <p>D.1.2 Diffusion de ce kit auprès de différents publics avec pédagogie autour de la consommation des fruits et légumes frais</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sollicitations et diffusion auprès des écoles/collèges/lycées, et pendant les salons grand public, • Interventions diététiciens, • Fourniture fruits et légumes pour dégustation et pédagogie sur les F&L <p>Sollicitations de au moins 10 établissements/an Interventions dans au moins 2 établissements/an Participation à au moins 1 salon grand public</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	<p>D.1.1 Interfel Centre-Val de Loire, Biocentre, CRA, CDAs et autres participants D.1.2 Interfel Centre-Val de Loire</p>

5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats Evolution de la consommation de fruits et légumes Communication sur la filière F&L de la région Indicateurs de suivi Création d'un kit de présentation de la filière F&L Plan de diffusion Nombres de personnes touchées
6. Calendrier de mise en œuvre	2024/2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	D.1.1 Interfel Centre-Val de Loire D.1.2 Interfel Centre-Val de Loire
8. Partenariat	Structures partenaires
9. Coût total estimé	TOTAL = 32.500€ D.1.1 Création d'un kit de présentation : 18.600€ <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un groupe de travail pour l'élaboration du/des messages voulus : 6 personnes * 2 jours maximum * 550€ maximum par jour = 6.600€ • Création de 1 à 10 films courts (2 minutes maximum) diffusables via différents médias (réseaux sociaux, salons, écoles, ...) : 10.000€ • Impression (brochures, kakémonos, ...) : 2.000€ <i>Pour mémoire : Biocentre et CRA CVL : Participation groupe de travail : 2 jours chaque = 2.200€</i> D.1.2 Diffusion de ce kit auprès de différents publics avec la pédagogie associée autour de la consommation de fruits et légumes frais : 13.900€ <ul style="list-style-type: none"> • Sollicitation des établissements : 2 journées maximum * 550€ max/j = 1.100€ • Salons grand public : 7.000€ • Interventions diététiciens : prestation à hauteur maximum de 2.000€ • Fournitures de fruits et légumes : 500€ (Hors budget CAP) • Journées de préparation (pilote) : 6 jours * 550€ = 3.300€
10. Aide Régionale sollicitée	TOTAL = 14.900€ D.1.1 1 kit : 50% : 8.200€ D.1.2 Une édition sur la durée du CAP : 50% : 6.700€ (fournitures de F&L non pris en charge)
11. Participation autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe D : Communiquer et informer pour promouvoir les filières fruits et légumes de la région

Action D.2 : Journées filières régionales

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Dans un environnement en pleine mutation (sociétale, environnementale, règlementaire), la filière fruits et légumes et ses producteurs doivent s'adapter pour se développer. Les acteurs de la filière (réseaux Chambres d'agriculture, Bio Centre, OP, stations d'expérimentation, Interfel Centre-Val de Loire, ...) réalisent des expérimentations, conduisent des essais terrains, de la veille, testent de nouvelles pratiques, animent des groupes d'échanges, mènent des actions de communication pour soutenir la consommation de fruits et légumes. Afin de diffuser, valoriser et transmettre ces résultats auprès des agriculteurs et conseillers, des actions de communication sont nécessaires.</p> <p>Dans le même temps, et afin de mieux connaître les acteurs économiques de la région, des journées leurs seront dévolues.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Valoriser/diffuser les résultats des essais, des suivis de fermes pilotes, d'animation de groupes de producteurs, issus de la veille auprès des agriculteurs, porteurs de projets et conseillers.</p> <p>Organiser une sensibilisation technique annuelle régionale</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les producteurs sur des thématiques très variées et d'actualité qui ne sont pas forcément abordés dans les groupes techniques• Être support pour remonter les attentes des producteurs• Permettre la diffusion de références <p>Promouvoir la production de légumes lors de forums autour de la main d'œuvre et recrutement, installation de nouveaux candidats.</p> <p>Promouvoir la filière fruits et légumes, et tous ses acteurs</p> <p>Favoriser les rencontres entre les acteurs (amont/aval)</p>
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>D.2.1 Journée régionale légumes</p> <p>Une journée tous les 2 ans ; 2 journées sur la durée du CAP</p> <p>Cette journée pourra prendre plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none">- ½ journée thématique en salle (plusieurs sujets courts, valorisation de références acquises en fermes pilote, techniques innovantes)- ½ journée visites terrain (avec démonstrations si possible) <p>Les thèmes abordés d'actualités seront définis en comité de filière</p> <p>D.2.2 Organisation d'une semaine de webinaires Légumes Ô Centre</p> <p><u>Une fois sur 2, en alternance avec la journée régionale</u> : organisation de webinaires, pour diffuser l'information et garder le contact avec les acteurs de la filière :</p> <p><u>Webinaires Légumes Ô Centre</u></p> <p>2 intervenants maximum par webinaire</p> <p>Réalisation de 5 webinaires de 45 minutes à 1 heure répartis sur 1 semaine</p>

	<p>Les thèmes abordés d'actualités seront validés en comité de filière</p> <p>D.2.3 Rendez-vous bisannuels</p> <p><u>Une fois sur 2, en alternance avec la journée régionale et en parallèle des webinaires</u> : organisation de rendez-vous bisannuels.</p> <p>Réalisation de maximum 3 rendez-vous bisannuels sur ½ journée par département sur des <u>thématiques identiques</u> qui pourront être techniques ou non :</p> <ul style="list-style-type: none"> • RH • Transition agroécologique et climatique • Ergonomie • Energie • Autres à définir année par année en fonction des priorités de la filière <p>Afin de limiter le déplacement des producteurs, les thématiques et animations seront les mêmes dans tous les départements concernés.</p> <p>Ces rendez-vous se feront sous forme d'ateliers, de visite de ferme, de table ronde ou autres...</p> <p>Le contenu de ces ateliers sera capitalisé ensuite sous forme de fiches récapitulatives des thématiques abordées, ainsi que les conclusions, et autres remontées faites au moment de ces temps de partage.</p> <p>D.2.4 Organiser une journée annuelle « filière F&L frais » : rencontres amont/aval, salons, forum, ...</p> <p>Traiter des sujets « filière » durant une journée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Métiers : offrir une tribune pour les offres et les demandes d'emploi dans la filière, les formations ; témoignages de professionnels, murs des offres, murs de CV, etc. • Innovation : SIQO, R&D, témoignages, start-up, etc. • Rencontres B2B : permettre aux entreprises de se rencontrer, de valoriser leurs produits/services ; rencontre acheteurs ? • Dégustation / pédagogie consommation : diététiciens, activités Ludopédagogiques, démonstrations culinaires, animations, etc. <p>Plénière : conférence/tables rondes sur des thématiques actuelles « filière » : marché, économie, consommation, tendances, etc.</p> <p>1 journée/an</p>
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p>D.2.1 Journée régionale : CRACVL, Biocentre, CDAs...</p> <p>D.2.2 Webinaires Légumes Ô Centre : CRACVL, Biocentre, CDAs...</p> <p>D.2.3 : Rendez-vous bisannuel : CRA CVL, Bio Centre, CAs...</p> <p>D.2.3 Journée Fruits et Légumes frais : Interfel CVL, Biocentre, CRACVL, CAs, autres...</p>
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>D.2.1 Utilisation des supports par la filière pour communiquer</p> <p>D.2.2 Tenue d'un webinaire</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <p>D.2.1 : 2 journées régionales, nombre de participants, thèmes abordés</p> <p>D.2.2 : Nombre de sessions de webinaires et nombre de participants</p> <p>D.2.3 : nombre de rendez-vous bisannuels et nombre de participants</p> <p>D.2.4 : Nombre et diversité de participants</p>

	Nombre et diversité d'intervenants
6. Calendrier de mise en œuvre	2024/2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	D.2.1 journée régionale : CRACVL D.2.2 Webinaire CRA CVL ; D.2.3 Rendez-vous bisannuel CA 41 D.2.4 Forum des F&L : Interfel CVL
8. Partenariat	D.2.1 Journée régionale : Chambres départementales, OP, Bio Centre, ... D.2.2 Chambres départementales, OP, Bio Centre, ... D.2.3 Chambres départementales, OP, Bio Centre, ... D.2.4 Structures partenaires
9. Coût total estimé	<p>TOTAL = 279.900€</p> <p>D.2.1 Journées régionales : 54.750€ <u>2 journées régionales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Coûts externes des journées : location de salle, frais d'intervenant, repas... * 4.000€ par édition = 8.000€ <p><u>Financement hors CAP : 46.750€</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Coordination CRACVL : 10 journées * 2 éditions= 20j*550€ maximum / jour = 11.000€ (10 jours <i>pour mémoire</i>) Choix des thématiques, préparation amont (déroulement de la journée, interventions, logistique) – 2j/pers * 10 conseillers * 2 ans= 40j * 550€ max/j = 22.000€ Préparation et animation du jour J : 1.25 j * 10 conseillers * 2ans = 25j*550€max/j = 13.750€ <p>D.2.2 Webinaires Légumes Ô Centre : 20.350€ 5 webinaires de 1 heure et 12 journées de préparation (par édition) :</p> <ul style="list-style-type: none"> 0.25 jours * 2 intervenants* 5 webinaires* 2 éditions : 5 jours * 550€ maximum /j = 2.750€ <p>Préparation des webinaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> 12 jours de préparation conseillers * 2 éditions * 550€ maximum/j = 13.200€ <p><i>Coordination CRACVL : 4 jours * 2 éditions= 8j*550€ maximum / jour = 4.400€ (8 jours pour mémoire)</i></p> <p>D.2.3 Rendez-vous annuel : 19.800€ <u>Création groupe de travail pour définition des thématiques et ateliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 4 départements pour 1 conseiller/département et 3 réunions x 0.5 jour de réunion/réflexion/préparation par édition = 4 dép. * 1 conseiller * 2 éditions * 3 réunions * 0.5 jours* 550€ maximum / jour = 6.600€ <p><u>Animation des rendez-vous :</u> 3 rendez-vous bisannuel sur 4 départements avec mobilisation de maximum 2 conseillers des départements concernés : 3*0.5 jours * 4 dép. * 2 conseillers * 2 éditions * 550€ maximum/j = 13.200€</p> <p>D.2.4 Journées annuelles Fruits et Légumes Frais : 185.000€</p>

	<p>4 journées Fruits et Légumes Frais</p> <p>Temps de préparation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilote : 1 personne * 15 jours * 550€ maximum/j * 4 ans= 33.000€ • Autres partenaires : 2 personnes maximum pour 5 jours maximum * 550€ * 4ans = 22.000€ <p>Prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention diététiciens : maximum 2.500€/édition =10.000€ max • Stand, relations presse : maximum 30.000€/édition = 120.000€ max
<p>10. Aide Régionale sollicitée</p>	<p>TOTAL Aide région = 21.875€</p> <p>D.2.1 Journée régionale légumes et webinaires - Aide 50% = 4.000€</p> <p>D.2.2 Webinaires Légumes Ô centre- aide 50 % = 7.975€</p> <p>D.2.3 Rendez-vous bisannuel – Aide 50% = 9.900€</p> <p>D.2.4 Journée Fruits et légumes frais – pas de financement dans le cadre du CAP</p>
<p>11. Participation autres financeurs</p>	<p>Autofinancement des structures</p>

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe D : Communiquer et informer pour promouvoir les filières fruits et légumes de la région

Action D.3 : Communication auprès des apprenants

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Le renouvellement des générations dans la filière légumes est une des préoccupations et un enjeu majeur. Il est important que la production légumière régionale gagne en attractivité. A ce titre, la promotion du métier de producteur de légumes, quelle que soit la méthode est primordiale. La communication doit toucher les différentes cibles qui seront les producteurs de demain.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Sensibiliser en amont les jeunes afin de les intéresser à la filière légumes Construire une identité filière légume afin que celle-ci soit reconnue. Faire connaître la filière légumes auprès des apprenants Avoir des porteurs de projets en atelier légumes, pour développer la production</p>
<p>3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>Cible : MFR, Lycée Agricole, CFA, CFPPA D.3.1 Création et animation d'ateliers pédagogiques sur la ferme d'un lycée à destination de classes d'autres lycées et établissements scolaires ayant des formations en productions végétales D.3.2 Déplacement et frais de restauration pour les apprenants</p>
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p>CRACVL et CAs impliquées, Biocentre, Interfel CVL</p>
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication réalisée auprès des apprenants <p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journées apprenants réalisées - Pertinence des supports réalisés - Utilisation des supports par la filière - Nombre de participants aux journées apprenants, - Nombre de classes, - Nombre d'établissements
<p>6. Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2024/2027</p>
<p>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</p>	<p>CRACVL</p>
<p>8. Partenariat</p>	<p>Etablissements scolaires, CDA, DRAAF et autres intervenants</p>
<p>9. Coût total estimé</p>	<p>TOTAL = 36.600€ D.3.1 Temps animations : 6j CRA CVL * 2 éditions = 12j * 550€ maximum/j = 6.600€ (pour mémoire) 20 jours conseillers par édition * 2 éditions = 40j * 550€ maximum/j = 22.000€ Frais de prestation (impression ...) = 1.000€/édition = 2.000€</p>

	D.3.2 Financement déplacement et frais de restauration pour les apprenants : 3.000€ par édition * 2 éditions = 6.000€
10. Aide Régionale sollicitée	TOTAL = 18.000€ D.3.1 Aide 50% pour le temps conseillers = 12.000€ D.3.2 Aide 100% pour les frais des apprenants = 6.000€
11. Participation autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires

CAP Filière Fruits et Légumes

(25/11/2023-24/11/2027)

Axe D : Communiquer et informer pour promouvoir les filières fruits et légumes

Action D.4 : Promouvoir les fruits et légumes auprès de la restauration collectives et des collectivités

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La consommation de fruits et légumes frais en France est en dessous des préconisations du PNSS (5 portions de fruits et légumes frais par jour et par personne)</p> <p>Cette action s'inscrit dans une volonté de la filière régionale, d'améliorer sa perception par les collectivités et la restauration collective : sa constitution, ses acteurs, ses entreprises, ses produits, et sur l'importance de consommer des fruits et légumes frais. Il s'agit également d'accompagner les collectivités pour entre autres répondre aux exigences de la loi EGalim, la fourniture en fruits et légumes locaux reste encore peu généralisée.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Développer la consommation de fruits et légumes frais dans un souci de santé publique ;</p> <p>Créer une intelligence collective et provoquer des mises en réseau, Structurer une filière légumes sous signe de qualité, répondant aux exigences de la loi EGalim et aux besoins de la restauration collective locale et en cohérence avec les producteurs à une échelle départementale.</p> <p>Capitaliser sur cette expérience à l'échelle départementale pour permettre la généralisation de cette démarche.</p>
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>D.4.1 Organisation de réunions auprès de collectifs : sur l'ensemble des départements de la région : les acteurs des PAT (chargés de mission et élus), les élus des collectivités territoriales, les acteurs de la restauration collective et les acteurs de la santé</p> <p>Les professionnels de la filière des fruits et légumes frais de la région Centre-Val de Loire souhaitent présenter aux acteurs un état des lieux et les perspectives de la filière au travers d'outils et de ressources dont ces derniers n'ont pas nécessairement connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Présentation de la filière amont-aval des fruits et légumes frais au sein de la région,○ Possibilité de visite de ferme et présentation d'un système de production○ Présentation des produits répondant aux critères de hautes qualité environnementale (produits biologiques, certifiés HVE, saisonnalité...),○ Un état des lieux de la consommation et les enjeux de santé et de nutrition présentés par un diététicien diplômé d'Etat (avec APRIFEL),○ Présentation des outils d'aide à la restauration collective (guide des fruits et légumes en restauration hors domicile, recommandations d'Interfel pour l'achat public des fruits et légumes, ressources en recettes végétariennes et enrichies en légumineuses...).○ Présentation du programme Lait et fruits à l'école <p>D.4.2 Test de structuration d'une filière sous signes de qualité, répondant aux exigences de la restauration collective</p>

	<p>2024 : 40j :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20j : constitution d'un collectif de maraichers souhaitant commercialiser avec la restauration collective du territoire et consolidation d'un schéma de filière associant producteurs et acteurs économiques locaux, - 15j : adéquation offre-demande, animation groupe producteurs et coordination filière - 5j : construction des outils de suivi du projet de filière dont indicateurs de réussite <p>2025 : 40j : phase de test</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 j : Phase test avec un groupement de commande pilote associant un panel large d'établissements de restauration collective publique - 5 j : Bilan de la phase expérimentale, modifications du schéma et/ou des acteurs impliqués en fonction des résultats - 10 j : Animation et coordination de la filière, communication <p>2026 : 40j :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 j : Travail sur la commande publique et aide à la création d'un groupement de commande pour pérenniser la filière - 10 j : Déploiement et lancement officiel de la filière, avec accroissement des collectivités impliquées et/ou des légumes et/ou du nombre de producteurs - 10 j : Animation et coordination de la filière, suivi du déroulement - 5 j : Apport de méthodologie pour la régionalisation de cette démarche : production d'un référentiel méthodologique pour assurer la reproductibilité de la démarche dans d'autres territoires ou filières
4. Bénéficiaire de la subvention	D.4.1 INTERFEL Centre-Val de Loire, et autres partenaires D.4.2 CA37
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateur de résultats Structuration d'une filière légumes d'approvisionnement de la restauration collective dans le 37 Evolution du pourcentage de légumes locaux et sous labels consommés par les restaurants collectifs d'Indre-et-Loire</p> <p>Indicateur de suivi 1 réunion pour chaque département Nombre de collectivités impliquées Nombre de producteurs engagés dans une certification éligible EGAlim</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2024/2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	D.4.1 INTERFEL Centre-Val de Loire D.4.2 CA37
8. Partenariat	D.4.1 CAs, Biocentre, autres D.4.2 CAs, Biocentre, Opérateurs économiques de la filière légumes, collectivités, Conseil Départemental 37
9. Coût total estimé	<p>TOTAL = 89.400€</p> <p>D.4.1 Organisation de réunions auprès de collectifs 23.400€ Temps préparation/intervention : 3 personnes * 2 journées * 550€ max/j * 6 réunions = 19.800€</p>

	<p>Prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention diététiciens : maximum 500€/réunion = 3.000€ max • Frais organisation : impression, fournitures fruits et légumes, autres : maximum 100€/réunion = 600€ max <p>D.4.2 Test de structuration d'une filière locale 66.000€ Temps animation : 20 jours * 550€ maximum/j = 11.000€ Temps d'actions, rencontres, construction de la filière : 100 jours * 550€ maximum/j = 55.000€ <u>Prise en charge à hauteur de 100 jours max sur la durée du CAP</u></p>
10. Aide Régionale sollicitée	<p>TOTAL 27.500€ D.4.1 Pas de financement dans le cadre du CAP D.4.2 Aide 50% 27.500€</p>
11. Participation autres financeurs	<p>D.4.1 Autofinancement des bénéficiaires D.4.2 La prise en charge du temps prise en charge sera revue à la mi-parcours</p>

CAP Filière Légumes
(25/11/2023-24/11/2027)

Axe D : Communiquer et informer pour promouvoir les filières fruits et légumes de la région

Action D.5 : Pilotage global du programme d'actions

1. Contexte et problématique de la filière	Afin de garantir la cohérence du nouveau CAP filière, une bonne transversalité entre les acteurs et une bonne diffusion des informations sur les actions et les dispositifs d'accompagnement, une communication interne au sein de la filière sera mise en place. L'ensemble des membres du COFIL seront porteurs et acteurs pour promouvoir les actions du CAP auprès des entreprises de la filière.
2. Objectifs de la filière	Informer les producteurs et les conseillers des projets de la filière et des orientations données dans le CAP. Construire une identité filière légumes afin que celle-ci soit reconnue. Renforcer la dynamique et la cohésion de la filière
3. Contenu de l'action + public-cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>D.5.1 Organisation d'une journée de signature du CAP et réalisation d'une <u>plaquette de communication</u> à destination des producteurs (informations générales sur le projet) et techniciens (informations précises sur les actions). Conception, impression et diffusion <i>Temps animation : 5j CRA CVL/Co-animateur – pour mémoire</i></p> <p>D.5.2 Séminaire préparation du CAP 5G Faire une étude sur la filière légumes CVL : carte des OP, âge des exploitants, données récentes remises à jours, etc. avant le CAP 5G Animation d'un séminaire en vue de la préparation du CAP 5G</p> <p>D.5.3 Pilotage global du CAP : coordination générale, demandes de subvention, animation d'actions, COFILs, COTECH...</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	CRACVL
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat D.5.1 Tenue de la signature du CAP D.5.2 Préparation du CAP 5G D.5.3 Mise en œuvre des actions</p> <p>Indicateurs de suivi D.5.1 Réalisation d'une journée de signature, nombre de participants Création d'une plaquette et d'outils de communication, nombre de participants D.5.2 Séminaire préparatoire au CAP 5G D.5.3 Bilan annuel</p>
6. Calendrier de mise en œuvre	2023/2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRACVL
8. Partenariat	Implication de l'ensemble des acteurs du CAP obligatoire

9. Coût total estimé	TOTAL = 8 000€ D.5.1 Journée de signature : conception, impression et envois de la plaquette, kakémonos, frais de logistique : 4 000 € D.5.2 Séminaire de préparation CAP 5G : intervenant, logistique... : 4 000 €
10. Aide Régionale sollicitée	TOTAL = 6 000€ D.5.1 Journée de signature du CAP : aide Région 100 % soit 4 000 € D.5.2 Séminaire CAP 5G : aide Région 50 % soit 2000 € D.5.3 Le pilotage global du CAP est financé dans le cadre de l'animation des filières par le Conseil
11. Participation autres financeurs	CRACVL

MAQUETTE FINANCIERE CAP LEGUMES 4G							MAJ : 05/09/2023
ACTIONS	CONSTITUANTS DU COUT	Pilote(s)	Bénéficiaire	COUT SUR 4 ANS (HT)	Taux de subvention	AIDE CONSEIL REGIONAL	FEADER
AXE A : Accompagner les acteurs de la filière légumes pour pérenniser les entreprises							
Action A.1 : Renforcement technique des producteurs par l'accompagnement technique individuel et de groupes de producteurs	A.1.1.Appui technique individuel : 180 ATI (360jours)	CRA CVL et Biocentre	CDA, Biocentre et réseau GAB	198 000	50%	99 000	-
	A.1.2. Accompagnement de groupes de producteurs	CRA CVL et Biocentre	CDA, Biocentre et réseau GAB	121 109	40%	24 222	72 666
TOTAL Action A.1				319 109		123 222	72 666
Action A.2 : S'engager dans la transition bas carbone des exploitation légumes en région Centre-Val de Loire <i>Fiche pour mémoire en attente de méthode officielle et labellisée</i>	A.2.1. sensibilisation	CRA CVL	-	-	Financement hors CAP	-	-
	A.2.2. accompagnement dans une démarche de progrès		-	-	-	-	-
TOTAL Action A.2				0		0	0
Action A.3 : Accompagner les serristes pour une meilleure gestion de l'énergie	A.3.1. Mise en place d'un groupe de travail sur des thématiques et interventions extérieures (4 réunions)	CVETMO	CVETMO	12 800	50%	6 400	-
	A.3.2. Diagnostics individuels (20 diags)	CVETMO	CVETMO	65 500	Financement ADEME	-	-
	A.3.3. Transfert des résultats auprès des producteurs	CVETMO	CDA, Biocentre et réseau GAB	-	Financement dans le cadre de la fiche A.1.2	-	-
TOTAL Action A.3				78 300		6 400	0
Action A.4 : Accompagner les entreprises dans leurs investissements de modernisation (SIAP)	Aide aux investissements : sous-dispositif "modernisation des exploitations agricoles" - SIAP	CRA CVL/ Conseil régional	exploitations agricole éligibles	4 950 000			
TOTAL Action A.4				4 950 000		482 000	0
Action A.4 bis : Accompagner les entreprises dans leurs investissements de modernisation (CAPEX)	Aide aux investissements : sous-dispositif "modernisation des dont bien-être animal" - CAPEX	CRA CVL/ Conseil régional	exploitations agricole éligibles	125 000 €			
TOTAL Action A.4 bis				125 000		482 000	0
Action A.5 : Accompagner la transmission des exploitations (CAPEX)	A.5.1. identifier les besoins et la cible à enquêter	CRA CVL/ Conseil régional	CDA (conseillers spécialisés et transmission)	55 000	Financement via le programme régional "installation-transmission"	0	
	A.5.2. entretien transmissibilité en binome	CRA CVL/ Conseil régional	CDA (conseillers spécialisés et transmission)				
TOTAL Action A.5				55 000		0	0
TOTAL AXE A				5 527 409		611 622	72 666
AXE B : Accompagner la filière dans l'adaptation aux enjeux de demain							
Action B.1 : Mettre en œuvre l'expérimentation	B.1.1. Animation de la cellule de veille et du comité scientifique	CRA CVL	structure animatrice des comités et structures des expert	49 200	50%	6 600	-
	B.1.2. Mise en œuvre des programmes d'expérimentation "filiales" et "innovation" pluriannuels	CRA IRD	partenaires de l'action	1 304 000	70%	912 800	-
	B.1.3. Echange et transfert des résultats d'expérimentation	CRA CVL	structure réalisant l'expérimentation	63 438	40%	16 148	38 063
TOTAL Action B.1				1 416 638		935 548	38 063
Action B.2 : Transfert de références et d'innovations	B.2.1. Assurer le suivi des fermes et le transfert des résultats auprès de la filière	Biocentre	Biocentre et CDA	86 507	40%	11 534	51 904
TOTAL Action B.2				86 507		11 534	51 904

ACTIONS	CONSTITUANTS DU COUT	Pilote(s)	Bénéficiaire	COUT SUR 4 ANS (HT)	Taux de subvention	AIDE CONSEIL REGIONAL	FEADER	
Action B.3 : Mutualiser et développer le réseau de compétences des conseillers légumes de la région	B.3.1. Renforcer le groupe de conseillers régional			48 400	0%	0	-	
	B.3.2. Assurer l'animation et le pilotage de ce réseau de conseillers			9 900	0%	0	-	
TOTAL Action B.3				58 300		0	0	
Action B.4 : Acquisition de références technico-économique en production de légumes	B.4.1. Mise en place et animation du groupe de travail pour définir la méthodologie des références	CRA CVL	AFOCG 45	6 488	40%	1 730	3 893	
	B.4.2. Travail de recensement des références		AFOCG 45	18 022	40%	7 209	10 813	
TOTAL Action B.4				24 510		8 939	14 706	
TOTAL AXE B				1 585 955		956 021	104 673	
AXE C : Soutenir les actions et initiatives en faveur de la structuration de la filière								
Action C.1 : Soutenir les clubs d'entreprises existants et à venir	C.1.1. animation des clubs	structure animatrice	membres des clubs	club oignon (sur 4 ans)	6 600	50%	3 300	-
				club cornichon (sur 4 ans)	3 300	50%	1 650	-
				autre club (sur 4 ans)	3 300	50%	1 650	-
				autre club (sur 4 ans)	3 300	50%	1 650	-
				autre club (sur 3 ans)	2 475	50%	1 238	-
				autre club (sur 2 ans)	1 650	50%	825	-
	C.1.2. Développement des actions	Structure animatrice	membres des clubs	club oignon (sur 4 ans)				
				animation des actions	33 000	50%	16 500	-
				prestations externes conseil	136 000	50%	68 000	-
				club cornichon (sur 4 ans)				
				animation des actions	15 400	50%	7 700	-
				prestations externes conseil	56 000	50%	28 000	-
				autre club (sur 4 ans)		50%	0	-
				animation des actions	15 400	50%	7 700	-
				prestations externes conseil	56 000	50%	28 000	-
				autre club (sur 4 ans)		50%	0	-
				animation des actions	15 400	50%	7 700	-
				prestations externes conseil	56 000	50%	28 000	-
				autre club (sur 3 ans)		50%	0	-
				animation des actions	11 550	50%	5 775	-
				prestations externes conseil	42 000	50%	21 000	-
				autre club (sur 2 ans)		50%	0	-
				animation des actions	7 700	50%	3 850	-
prestations externes conseil	28 000	50%	14 000	-				
TOTAL Action C.1				493 075		246 538	0	
Action C.2 : Accompagner les initiatives et projets collectifs	C.2.1. Ecriture du cadre d'intervention	VEGEPOLIS VALLEY	Végépolys Valley et CRA	2 200		financement via les conventions annuelles	0	
			Végépolys Valley	16 500		financement via la convention annuelle	0	
	C.2.3. Mise en œuvre des projets	Structure porteuse des projets	Temps de coordination dans l'entreprise	9 075	50%	4 538	-	
			Etudes, conseils	150 000	50%	75 000	-	
			Expérimentation	48 000	70%	33 600	-	
			Investissements dans les exploitations agricoles	90 000		36 863	-	
TOTAL Action C.2				315 775		150 000	0	
Action C.3 : Reprise de contact avec les entreprises de l'aval	C.3.1. Recensement des entreprises de l'aval	CRA CVL et co-animateur	CRA CVL et co-animateur	4 400		financement via la convention annuelle	0	
	C.3.2. Rencontres des entreprises de l'aval : organisation des rencontres et réunions --> 8 rencontres /an		CRA CVL + 1 conseiller de terrain	17 600	50%	4 400	-	
	C.3.3. Impliquer les entreprises de l'aval dans des actions du projet de filière : réunions de coordination et de préparation		CRA CVL et co-animateur	4 400		0	-	
TOTAL Action C.3				26 400		4 400	0	
TOTAL AXE C				835 250		400 938	0	
AXE D : Développer l'image et l'attractivité de la filière								
Action D.1 : Communication grand public	D.1.1. Création de kits de présentation de la filière, avec la création de films courts diffusables via différents médias	Interfel CVL	Interfel CVL et partenaires	18 600	50%	8 200	-	
	D.1.2. Diffusion du kit auprès de différents publics			13 900	50%	6 700	-	
TOTAL Action D.1				32 500		14 900	0	

ACTIONS	CONSTITUANTS DU COUT	Pilote(s)	Bénéficiaire	COUT SUR 4 ANS (HT)	Taux de subvention	AIDE CONSEIL REGIONAL	FEADER
Action D.2 : Journées filières régionales	D.2.1. Organisation d'une journée régionale tous les 2 ans (2 éditions)	CRA CVL	CRA CVL, Interfel, biocentre, CDA	54 750	50%	4 000	-
	D.2.2. Organisation d'une semaine de webinaires "Légumes Ô Centre" (2 éditions)	CRA CVL	CRA CVL, Interfel, biocentre, CDA	20 350	50%	7 975	-
	D.2.3. Organisation de rendez-vous bisannuels départementaux (2 éditions)	CA41	CDA et structures participantes	19 800	50%	9 900	-
	D.2.4. journée annuelle Fruits et légumes frais : 1 journée /an	Interfel CVL	Interfel, biocentre, CDA, CRA CVL	185 000	0%	0	-
TOTAL Action D.2				279 900		21 875	0
Action D.3 : Communication auprès des apprenants	D.3.1. Temps de préparation et d'animation	CRA CVL	CRA CVL et partenaires impliqués	30 600	50%	12 000	-
	D.3.2. Financement du transport		CRA CVL et partenaires impliqués	6 000	100%	6 000	-
TOTAL Action D.3				36 600		18 000	0
Action D.4 : Promouvoir les fruits et légumes auprès de la restauration collectives et des collectivités	D.4.1. Organisation d'événement auprès de collectif par département : 6 événements	Interfel CVL	Interfel et partenaires impliqués	23 400	50%	0	-
	D.4.2. Test de structuration d'une filière locale répondant aux exigences de la restauration collective	CA37	CA37	66 000	50%	27 500	-
TOTAL Action D.4				89 400		27 500	0
Action D.5 : Pilotage du programme d'actions	D.5.1. Organisation d'une journée de signature du CAP	CRA CVL	CRA CVL	4 000	100%	4 000	-
	D.5.2. Séminaire de préparation du CAP 5G			4 000	50%	2 000	-
	D.5.3. Pilotage global du CAP			-	-	-	-
TOTAL Action D.5				8 000		6 000	0
TOTAL AXE D				446 400		88 275	0
TOTAL CAP Filière légumes 4G				8 395 014		2 056 855	177 338

**FICHE D'ANALYSE DU CAP « LEGUMES 4G » 2023/2027 au regard de l'objectif prioritaire
« Accompagner la transition agro-écologique »**

Critère d'évaluation	Note de 0 à 3, avec 0=non traité, 1=insuffisant, 2=satisfaisant, 3=complet/bien traité
Diagnostic	
Le diagnostic traite l'ensemble des enjeux identifiés pour l'agriculture de la région sur les trois dimensions : 1-Problématiques technico-économiques et transition agro-écologique, 2- Attractivité et renouvellement des générations, 3 - Réponses aux attentes sociétales ou justifie pourquoi certains sujets ne sont pas traités	3-
Le diagnostic a mobilisé de façon adéquate les données et informations disponibles (données statistiques officielles, études, etc.)	3-
Les points faibles, points forts et leviers d'action sont clairement identifiés et découlent logiquement des données et informations présentées	3-
Le diagnostic précise de façon claire les modalités selon lesquelles la concertation a été organisée pour les différentes phases de l'élaboration du projet de filière (diagnostic, identification et priorisation des besoins, élaboration du programme d'action)	2- Le diagnostic ne le précise pas spécifiquement, mais une enquête a été réalisée auprès des acteurs de la filière et l'animateur s'est servi de des études et documents à disposition (France Agrimer, DRAAF, Agreste 2020, Agence Bio..)
Les différents types de production (espèces et modes de production) et maillons de la filière (production agricole ou forestière, transformation, commercialisation, formation) ont pu participer à la concertation . Le cas échéant l'absence de certaines parties prenantes est justifiée	3-
Stratégie	
Les enjeux identifiés pour élaborer la stratégie sont cohérents avec le diagnostic et les priorités régionales	3-
Les enjeux sont priorisés et le processus de priorisation est expliqué (notation, concertation ...)	3-
La stratégie est cohérente avec le diagnostic et les enjeux.	3-
Les enjeux de transition agro-écologique et climatique sont clairement identifiés et la stratégie fixe des objectifs quantifiés pour répondre à ces enjeux.	3- Les enjeux de transition agro-écologique et climatiques sont identifiés. 3-La stratégie identifie des objectifs quantifiés.
Plan d'actions	
Les actions sont pertinentes pour mettre en œuvre la stratégie et cohérentes entre elles.	3-
Les actions contribuent à favoriser une dynamique collective (contenu des actions, critères de sélection incitant aux démarches collectives pour les investissements, partenariats, ...)	3-
Les enjeux de transition agro-écologique et climatique sont clairement identifiés et le plan d'action a fixé des objectifs quantifiés pour répondre à ces enjeux de transition agro-écologique et climatique.	3-



**CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE LEGUMES 4EME
GENERATION 2023-2027**

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 24 novembre 2023 (CPR n°23.10.12.22), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

Et

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représentée par son Président, Monsieur Philippe NOYAU ci-après dénommée « Le bénéficiaire »,

d'autre part,

VU le plan stratégique national (PSN) validé par la Commission Européenne le 31 août 2022,

VU la Communication de la Commission Européenne du 21 décembre 2022 relative aux Lignes directrices concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales à compter de 2023

VU le projet de régime notifié relatif aux « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire » pour la période 2023-2029.

VU le régime cadre notifié SA 109080, relatif aux « Aides aux actions de promotion des produits agricoles » pour la période 2023-2029.

VU le régime d'aides exempté n° SA 109081, relatif aux « Aides aux services de conseil dans le secteur agricole » pour la période 2023-2029.

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 108732, relatif aux « Aides à la recherche et au développement dans le secteur agricole » pour la période 2023-2029.

VU le régime d'aides exempté n° SA 108940, relatif aux « Aides à l'échange de connaissances et aux actions d'information » pour la période 2023-2029.

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU la délibération DAP n° 23.04.11 du 19 octobre 2023 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente

VU la délibération DAP n° 22.05.01 du 15 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération DAP n°22.04.08 des 9 et 10 novembre 2022 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération de la CPR du Conseil régional n° 23.10.12.22 du 24 Novembre 2023 adoptant le programme relatif au CAP LEGUMES 4EME GENERATION

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP LEGUMES 4G » co-construit avec la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire.

ARTICLE 2 – Rappel des enjeux de la filière

- 1- Développer des systèmes de production durables, compétitifs et qualitatifs
- 2- Etre en phase avec les évolutions de marchés et les attentes sociétales
- 3- Assurer le renouvellement des générations dans la filière
- 4- Développer une image d'excellence de la filière

ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)

Le programme décliné en 4 axes, présenté en annexe A a été adopté en commission permanente du 24 novembre 2023 (délibération DAP 23.10.12.22) :

Axe A : Développer le potentiel de production et la compétitivité des entreprises

Axe B : Accompagner le changement et assurer la résilience des entreprises

Axe C : Être en phase avec les marchés et les attentes des consommateurs

Axe D : Développer l'image et l'attractivité de la filière

ARTICLE 4 - Budget

La Région affecte une subvention globale maximum de **2 056 855 € au titre de la politique agriculture régionale** et 177 338 € au titre du FEADER sous réserve du vote des crédits pour la réalisation du programme du CAP LEGUMES 4EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP LEGUMES 4EME GENERATION

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra

intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale.

Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du Centre – Val de Loire.

ARTICLE 6 - Durée du CAP LEGUMES 4EME GENERATION

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 7 - Suivi du CAP LEGUMES 4EME GENERATION – Avenant

1. Compte rendu annuel

La Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire adresse un rapport annuel d'activités à la Région, présentant des éléments quantitatifs et qualitatifs des actions menées et de l'animation globale du projet.

2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire adresse un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP LEGUMES 4EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

ARTICLE 8 – Engagements des porteurs de projet collectif

La Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire s'engage à mettre en place et à animer le CAP LEGUMES 4EME GENERATION.

ARTICLE 9 - Information

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

La Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire s'engage également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP LEGUMES 4EME GENERATION qu'elle éditera ou fera éditer durant la période couverte par le contrat.

ARTICLE 10 – Litiges

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en deux exemplaires originaux,

à Orléans, le 24 novembre 2023,

Pour le Président du Conseil Régional
Et par délégation
La Vice-Présidente

Le Président de la Chambre
régionale d'agriculture Centre-Val
de Loire

Temanuata GIRARD

Philippe NOYAU